

ASSOCIATION
DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ
DE LIÈGE

BULLETIN TRIMESTRIEL



LIÈGE
H VAILLANT-CARMANNE, S A, IMPR DE L'ACADÉMIE
4, PLACE SAINT-MICHEL, 4
1947

17146

GENERAL ENGINEERING

Société Anonyme

BRUXELLES : 50, Rue des Colonies

LIÈGE : 49, PONT-D'ILE



Traction Electrique

pour la manutention industrielle
et les transports commerciaux

VÉHICULES UTILITAIRES

Appareils électriques spéciaux

■ AVIATION PRIVÉE ■

LIBRAIRIE

Fernand GOTHIER

MAISON FONDÉE EN 1828

11, Place du XX Août, 11
LIÈGE

Télé 658.75



Recherches bibliographiques
Correspondants à l'étranger
Fourniture rapide et soignée
de toute commande



Organisation de Ventes Publiques

CATALOGUES MENSUELS
● A PRIX MARQUÉS ●

BANQUE COMMERCIALE DE LIÈGE

Successesseur de René DENIS & Cie



Toutes les opérations de Banque



Téléph. 651.37 - 608.69
(2 lignes)

14, Place du Roi Albert

ASSOCIATION DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

BULLETIN TRIMESTRIEL

Secrétariat : PLACE DU VINGT-AOÛT, 7, LIÈGE
C.C.P. N^o 1507.13

ÉDITORIAL

La guerre est un long hiver pour l'esprit.

Elle peut, certes, conduire à des progrès considérables dans tel ou tel domaine de connaissance. La pensée scientifique est devenue une force d'importance primordiale dans la lutte entre les hommes.

Mais, dans le secret des laboratoires, tout l'effort de pensée est tendu vers la lutte seule et cet effort même reste le privilège des seuls pays épargnés par les hostilités et par l'occupation ennemie. En même temps, partout, les institutions qui doivent permettre le rayonnement de la science et de la culture sont plus ou moins paralysées dans l'exercice de leur mission, tandis que les groupements organisés pour les aider, sont réduits au silence.

L'Association des Amis de l'Université de Liège se réveille de la léthargie dans laquelle les événements l'ont forcée de tomber depuis 1940.

La réalisation de ses objectifs s'impose de façon plus impérieuse que jamais. Il s'agit de servir notre université, en lui apportant la sympathie active de tous ceux qui s'intéressent à son œuvre.

* * *

La mission des universités est aujourd'hui ce qu'elle fut toujours. Une « université » est un corps constitué, dépositaire en quelque sorte de la science acquise et voué à l'enseignement et à la recherche.

Mais, dans un pays comme le nôtre, au sortir de la tourmente qui a bouleversé notre existence, à un moment où l'avenir de l'Occident européen se cherche

péniblement, la mission des universités devient une condition essentielle de l'évolution sociale. Qu'on se place au point de vue économique ou que l'on considère le problème sous son aspect moral, l'apport des universités est capital, tant par la formation des cadres dirigeants de la nation que par les conquêtes de la recherche scientifique.

L'Université de Liège a été particulièrement éprouvée par la guerre. Elle en sort moralement grandie. Un numéro spécial du Bulletin de notre Association est mis sous presse et dira bientôt ce que fut la résistance universitaire. Mais les destructions de la guerre et les difficultés de l'heure ont multiplié les obstacles matériels que l'université rencontre pour remplir sa mission. On ne peut se dissimuler la gravité de cette situation à un moment où les universités belges ont à faire face, pour l'enseignement comme pour la recherche, aux problèmes posés à la fois par une rupture des contacts internationaux pendant plus de cinq années et par les transformations sociales de notre temps.

* * *

L'Association des Amis de l'Université de Liège espère contribuer de toutes ses forces au renouveau de l'activité universitaire liégeoise.

Dans ce but, il lui a paru sage de rendre vie, tout d'abord, à ce qui existait. Les desseins plus vastes sont peut-être mieux au goût du jour. Mais si les projets ambitieux peuvent avoir plus d'attrait, ils ont trop souvent le tort de passer à côté des humbles soucis quotidiens. C'est pourtant là que sourd la vie réelle. D'ailleurs, les institutions humaines ne sont fortes que si elles croissent « organiquement », à la manière de tous les vivants.

Le Bulletin de l'Association est destiné à nouer les contacts entre tous ceux qu'anime le souci de notre université. On voudrait qu'il soit le reflet fidèle des activités et des préoccupations universitaires. On y trouvera désormais des articles consacrés aux problèmes de la vie universitaire, quels qu'ils soient, et ces articles seront suivis de chroniques régulières qui relateront « ce qui se passe ».

De la sorte, le lecteur sera mis au courant de la vie universitaire à Liège, tant la vie commune que la vie particulière des Facultés et des Instituts. Il suivra les événements les plus saillants survenus dans les autres universités belges. Il sera informé de l'aide précieuse que l'Université reçoit des grandes Fondations de la Rue d'Egmont, du nouvel Institut pour l'Encouragement de la Recherche scientifique dans l'Industrie et l'Agriculture, et de l'appui que lui prêtent les Pouvoirs publics. Il ne restera pas étranger aux événements de la vie universitaire dans les autres pays, non plus qu'à l'action des grands organismes internationaux. Une chronique bibliographique, enfin, l'intéressera à l'université dans la presse et dans les livres.

Dans le présent numéro, le lecteur trouvera l'écho des conférences que M. Severyns, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres, et M. Brull, professeur à la Faculté de Médecine, firent aux étudiants, à l'initiative du Service social universitaire, pour aider les jeunes gens à résoudre les problèmes qu'ils ne manquent pas de rencontrer au seuil d'une vie nouvelle. Les chroniques qui suivent tentent, pour la première fois, de réaliser le programme qu'on vient de tracer.

Mais ce programme ne sera réalisé que dans la mesure où le bulletin sera l'œuvre de tous. Nous espérons que le corps professoral tout entier contribuera au succès du bulletin par la collaboration qu'il voudra bien lui apporter dans l'intérêt de notre université.

Nous comptons sur les membres du personnel scientifique et sur tous ceux qui sont soucieux du bien de l'Université. Nous souhaitons que les « Amis de l'Université de Liège » envoient leurs réflexions à la Rédaction pour contribuer à son œuvre, de même que le Secrétariat se tient à leur disposition pour leur donner tous les renseignements qu'ils pourraient désirer.

Ainsi le Bulletin sera vraiment le nœud d'une amitié entreprenante et active, au service de notre université.

* * *

À côté du Bulletin l'Association a repris la tradition de ses prix annuels, destinés à couronner les travaux les plus méritants de membres du personnel scientifique. Pour l'exercice 1946, deux prix viennent d'être décernés, respectivement à M. Marcel Migeotte, agrégé de l'enseignement supérieur en sciences physiques, et à M. Henri Sauvenier, docteur en sciences physiques.

D'autre part, l'Association considère désormais comme l'une de ses tâches capitales le concours qu'elle peut apporter au « Service Social Universitaire ». Créé pendant la guerre, par M. le Recteur Léon Graulich, le Service social constitue l'apport de l'université au progrès social de la vie des étudiants. À ce titre, il doit être l'objet de la sollicitude attentive des Amis de l'Université.

D'autres projets sont à l'étude. L'Association compte notamment organiser, au courant du mois de mai prochain, une conférence d'information sur les perspectives que les études universitaires peuvent ouvrir à la jeunesse. Cette conférence s'adressera principalement aux parents de jeunes gens qui seraient en âge d'entrer à l'université, en même temps qu'aux éducateurs de l'enseignement moyen.

* * *

Au seuil de cette nouvelle période d'existence, l'Association des Amis de l'Université de Liège exprime sa reconnaissance à tous ceux qui ont animé

et soutenu son œuvre jusqu'ici : dirigeants ou collaborateurs, mécènes ou sympathisants.

Elle remercie tout spécialement M. Paul Harsin, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres, qui lui a donné tant de preuves de son dévouement depuis l'origine, au Secrétariat comme à la Rédaction du Bulletin, et qui veut bien rester le conseiller de ceux qui lui succèdent à ces fonctions.

Le succès de notre action dépendra surtout d'un grand effort commun. L'Université doit pouvoir compter sur tous ses amis. Le rôle de l'Association est d'être un organe permanent de liaison entre eux et de contact avec l'université.

La guerre avait inévitablement diminué le nombre de nos membres. Beaucoup déjà sont revenus. Mais nous sommes certains qu'un grand nombre d'amis de l'université voudront encore se joindre à nous.

Nous faisons appel à tous les anciens étudiants de notre université. On n'oublie jamais ces années décisives de l'existence, passées sur les bancs de l'université. Nous osons espérer que tous les anciens étudiants auront à cœur de renouer les contacts avec leur « Alma Mater » en s'inscrivant parmi nos membres.

Les familles de nos étudiants actuels ont répondu avec sympathie à l'appel qui leur fut adressé en novembre et en décembre 1946. Est-il téméraire d'escompter que beaucoup de parents voudront encore témoigner leur attachement à l'institution à laquelle ils ont confié leur fils ou leur fille, en s'inscrivant à notre Association ?

Enfin, qu'ils soient ou non d'anciens élèves de Liège, qu'ils aient ou non leurs jeunes gens à l'université, nombreux, nous en sommes convaincus, sont ceux qui ont pleine conscience du rôle que doit jouer l'université de Liège et qui voudront lui apporter leur appui, en prenant place dans la famille universitaire par leur inscription à l'Association des Amis de l'Université de Liège (1).

D'avance, nous remercions tous ceux qui voudront nous aider.

LA RÉDACTION.

(1) Cotisation pour 1947 : Membre protecteur, 1000 fr. ; Membre effectif, 100 fr. ; Membre adhérent, 50 fr. Versement au C. Ch. P. n° 1507.13 de l'« Association des Amis de l'Université de Liège ». Les « Amis » reçoivent le Bulletin trimestriel.

Qu'est-ce que l'Université ?

Pour faire connaissance, il faut des « présentations ». Et les présentations doivent être faites par quelqu'un qui connaît bien les deux parties.

Les étudiants de première année sont nécessairement un peu perdus quand ils entrent dans ce milieu inconnu que constitue une Université. Il fallait leur faire faire connaissance avec l'institution.

C'est à M. Albert Severyns que les dirigeants du Service Social avaient demandé de faire les présentations. Professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres, il est un des « maîtres » de l'institution. Et comme il parle d'abord au cœur, ceux même qui ne le connaissent pas d'avance ont bien vite l'impression de « retrouver » quelqu'un qui leur est cher, comme il arrive chaque fois qu'on découvre en nous le chemin des sentiments les plus naturels, enfouis dans la gangue de toutes les formes extérieures des rapports sociaux.

Et M. Severyns partit avec ses auditeurs à la découverte de l'Université...

Cela évoque bien des choses, car l'Université est une institution et cette institution est tout un monde. La vie universitaire quotidienne est faite de l'enseignement, mais aussi des mille riens d'une existence commune. On les remarque ou on ne les remarque pas, mais on s'y trouve plongé.

Il y a en ville une rue, la rue de l'Université, qui conduit à une place, jadis place de l'Université, aujourd'hui place du Vingt-Août, en souvenir de ceux qui y furent fusillés en 1914. Sur cette place s'élève l'Université ou plutôt le bâtiment qu'on appelle « dans le milieu » le bâtiment central. Il y a bien d'autres bâtiments universitaires répandus un peu partout en ville. Et surtout, il y a eu bien d'autres bâtiments et ce qui est mieux, il paraît qu'il y aura un jour bien d'autres bâtiments. Cela se conjugue au gré des guerres et des crises !...

Sur la place souvent des marchandes de fleurs jettent une note de couleur. Des pigeons, devenus bien rares depuis la guerre, font normalement à l'Université l'honneur — et le déshonneur — de leur continuelle présence. A l'entrée, des étudiants crient leurs journaux. Et solennel, au milieu de la place, André Dumont, grand savant, jadis professeur à l'Université, aujourd'hui encore arbitre des élé-

gances universitaires, car il est en tige sur son socle, André Dumont semble perpétuer le geste par lequel il découvrirait de nouvelles richesses au pays : « C'est ici qu'il y a du charbon ! » en indiquant aux nouveaux venus : « C'est ici qu'est l'Université ! »

Le bâtiment central est le plus ancien et le plus laid sans doute des bâtiments universitaires. Il faisait partie avant la Révolution française de l'ancien collège des Jésuites wallons. La Salle Académique occupe l'emplacement de l'église.

Les constructions nouvelles datent des années 1889 à 1893, mais Baedeker même n'en dit rien dans son édition de 1910.

A l'intérieur du bâtiment, des salles de cours que la tradition locale a baptisées *auditoires*. Il est de petits auditoires. Il en est de grands. Il en est dans tous les coins, car des antichambres même ont dû être utilisées comme auditoires. Jusqu'ici on ne s'est jamais décidé à leur donner un nom, ni même un numéro d'ordre. Cela donne lieu, à chaque occasion, à de laborieux échanges de vue pour savoir de quel auditoire il est question. On dit par exemple, en recourant à de longues périphrases : l'auditoire-qui-était-anciennement-l'auditoire-de-notariat ou encore le grand-auditoire-qui-est-au-bout-à-droite. Un seul porte un nom : c'est l'auditoire Galopin, du nom du maître qui illustra la chaire de Droit civil en notre Université. Peut-être faudrait-il inscrire noms ou numéros de façon bien visible sur les portes. Peut-être aussi serait-il plus prudent de choisir le système de la numérotation, car des professeurs célèbres, il risquerait toujours d'y en avoir trop ou trop peu et, de toute façon, ce serait gênant.

Quoi qu'il en soit, cette situation est embarrassante pour les « bleus » et pour Florent, le concierge, qui a succédé à Emile.

Dans les salles de cours, très sagement on n'a pas disposé d'horloge. Beaucoup de bancs sont trop petits ou faut-il dire que la génération actuelle est trop grande pour ces petits bancs-là ? Et sur les bancs on peut lire, gravés dans le bois, des noms et des inscriptions, souvenir de générations d'étudiants. C'est bien mal élevé, certes... Mais parmi ces noms-là, il y a des noms célèbres aujourd'hui. Il y a aussi des noms de héros de 14-18, de 40-45, de la Résistance. Qu'on n'ajoute donc plus rien à ces bancs-là.

A l'Université, il y a aussi les professeurs.

Pour les étudiants, parmi les professeurs, il y a ceux qui « recalent » et ceux qui ne recalent pas. Mais il y a aussi ceux qui recalent avec le sourire. Ce sont peut-être les plus redoutables ! *Experto crede...*

Les professeurs, dit-on, sont moins distants qu'autrefois. Leur mise a changé, comme celle des médecins et bien d'autres. Ils portent veston et col mou. Démocratie ou malheur des temps. Peut-être les deux.

Les professeurs font des cours. Il est bon que les étudiants y viennent. Les cours sont faits pour eux.

Il est tout à fait nécessaire d'assister au cours si on y prend les présences. Mais en dehors de là même, il peut être intéressant d'y venir.

D'abord, il vaut la peine de s'initier aux différents genres d'éloquence académique, au beau parler, aux manies des professeurs ! On peut en tirer des leçons très pratiques pour l'examen. Un professeur ne manque pas de dire involontairement ou même volontairement les « tuyaux » de son cours.

Et puis, en faisant leur cours, les professeurs enseignent la matière qu'il faudra connaître encore pour ce terme inéluctable de l'année qu'est l'examen. Il est bon de savoir ce qu'ils ont dit pour éviter tout « malentendu », où, par parenthèse, c'est souvent le professeur qui est le plus ennuyé.

Mais surtout ce qu'enseigne le professeur avec son cours, c'est à « *nulla jurare in verba magistri* ». C'est, en suivant ses leçons, l'*esprit scientifique* que l'étudiant doit acquérir à l'Université. Jusque-là, le bon élève est, le plus souvent, celui qui répète le plus fidèlement ce qu'a dit le maître. A l'Université, l'étudiant doit apprendre à penser, former son esprit critique en faisant cheminer sa pensée côte à côte avec celle du maître. Il ne s'agit pas de suivre les *mots* qu'il dit, mais de suivre le mouvement de sa pensée pour voir comment se fait la science. Et cette formation de l'esprit scientifique en des matières différentes est partout la même, qu'il s'agisse de sciences ou de philosophie et de lettres : il s'agit de partir des faits, de les contrôler, de les interpréter, de le faire en passant du connu à l'inconnu et en surveillant minutieusement toutes les démarches de l'esprit.

Bien des choses peuvent paraître inutiles à l'étudiant qui débute. Comment pourrait-il en juger d'avance ? D'ailleurs, les connaissances humaines ne comportent-elles pas des tas de choses « inutiles » en réserve ? Quand Apollonius de Perge méditait tout gratuitement sur les sections coniques, pouvait-il penser que ses réflexions serviraient un jour, bien des siècles plus tard, pour l'étude des révolutions des astres ? Cette réserve humaine d'inutilités provisoires, c'est la science.

Ainsi l'étudiant peut-il ne pas voir immédiatement à quoi sert l'enseignement qu'il reçoit. Mais la science est en mouvement constant. Si on ne marche pas en tête, on est vite à la queue. Il faut être en tête. Pour la joie de l'effort d'abord. Pour notre pays aussi, qui n'a pas assez de richesses pour se payer le luxe de regarder passer la caravane...

A l'Université, l'étudiant rencontrera des camarades venus de partout, peut-être quelques-uns venus de l'étranger.

C'est un monde humain plus large que celui qu'il a connu au cours de ses études antérieures. A l'Université, toutes les origines, tous les goûts, toutes les croyances se côtoient, toutes les manières de voir et de sentir se confrontent. Il ne faut pas se tenir à l'écart. les uns des autres. Il faut au contraire établir un contact constant. Chacun peut en tirer une leçon vivante de tolérance réciproque et aussi d'humilité, car chacun pourra toujours ici trouver un plus

malin que lui. Chacun trouvera l'occasion d'exercer une charité fraternelle, car il en est de plus pauvre que lui et si le Service social est là pour aider ceux qui sont en difficulté à résoudre leurs problèmes, rien ne vaut cependant le contact direct et fortifiant des gens du même âge.

Il faut que les étudiants cherchent à se comprendre les uns les autres par de fréquents contacts, non pas seulement par des rencontres occasionnelles au cours ou au café qui abêtit, mais avec la volonté de s'aider mutuellement à bien vivre leur vie d'étudiant.

C'est aussi le moment d'accumuler un trésor de souvenirs et de forger des amitiés qui dureront toute la vie. Admirable époque de la vie, celle où l'on peut se donner à l'étude désintéressée ! Il faut que l'étudiant sache en profiter et bien en profiter avant que la vie ne vienne le prendre et le durcir. Le temps passe vite à l'Université. A l'école primaire, 6 ans, c'était long. Et pourtant... A l'Athénée, au Collège, six ans, qui passent plus vite encore. A l'Université, c'est vertigineux.

Il ne faut pas manquer l'occasion de meubler sa vie, et pour toujours.

Dans les rangs des étudiants d'aujourd'hui, la patrie va recruter ses chefs de demain. Les jeunes failliraient à leur devoir s'ils ne faisaient pas tout ce qui est en leur pouvoir, pendant leur passage à l'Université, pour devenir une élite. Ils seraient indignes des sacrifices de leurs parents et des efforts de leurs maîtres s'ils ne réussissaient pas à devenir cette élite dont le pays a besoin, qui, pour mieux connaître ses droits, connaît d'abord mieux ses devoirs. Il faut bannir la tour d'ivoire, l'orgueil, la prétention. Il faut être entièrement humain, être dans la vie avec tout ce qu'elle a de riche et d'heureux, de joyeux aussi. Il faut en même temps veiller à la santé. Faire des PGD tout en sachant nager un 100 m. en 55 sec. ou courir un 100 m. en 11 sec. !

Hygiène de l'étudiant (1)

Mes chers amis,

C'est en quelque sorte votre médecin qui vous parle puisque c'est moi, avec mes assistants, qui examine chaque année des centaines d'entre vous à la Policlinique Médicale.

Mais ce n'est pas seulement le résultat de mon expérience médicale qui dicte mes paroles aujourd'hui, c'est en même temps celle du Professeur, qui s'est entièrement donné à son Université depuis le début de sa carrière.

La plupart d'entre vous passent quatre, cinq, voire sept ans à l'Université, sans compter qu'une certaine proportion continuent encore leurs études à titre d'assistants. C'est une période importante de votre existence non seulement intellectuelle et morale, mais aussi physique. Pour la plus grande majorité d'entre vous c'est la période de la terminaison de la croissance et du développement corporel, qui ne se complètent souvent qu'à vingt-cinq ans, surtout pour les sujets de grande taille.

Or il faut bien dire que la durée des études a été fixée à une époque où la plupart des sciences qui vous sont enseignées étaient moins développées qu'aujourd'hui. D'où il résulte souvent que les programmes sont devenus de plus en plus lourds. L'effort à effectuer en l'unité de temps s'est donc notablement accru.

C'est là un problème extrêmement grave et qui préoccupe depuis des années, nombre de mes collègues et moi-même. Pour y porter remède, j'ai fait appel au corps professoral tout entier. A partir de cette année, des commissions de coordination des programmes des cours sont censées fonctionner dans toutes les Facultés. J'ai aussi suggéré des prises de contact entre les Facultés et les étudiants à l'effet de mieux coordonner l'enseignement. A la Faculté de Médecine, une commission mixte d'étudiants et jeunes diplômés et le Professeur commence à fonctionner. J'ai la conviction que par un effort attentif et soutenu, le corps professoral peut remanier constamment les programmes d'enseignement et surtout la façon d'enseigner les matières en simplifiant et clarifiant à mesure que de nouvelles données surgissent plutôt qu'en ajoutant et en accumulant. Je suis un adver-

(1) Conférence donnée aux étudiants le 20 novembre 1946 par M. le Professeur L. Brull. (Voir notice infra p. 21).

saire résolu de la fragmentation des cours. D'ailleurs notre Université a émis le vœu de la création de chaires de professeurs associés, ce qui permettrait de perfectionner l'enseignement sans diviser l'organisation des grands services universitaires.

J'estime que les étudiants doivent être au courant et conscients de ces efforts, qu'ils peuvent même y contribuer, et en tout cas savoir que le corps professoral lui aussi est conscient de la surcharge de ses programmes.

Il faut à tout prix éviter l'accroissement du nombre de cours obligatoires. Au contraire les moyens doivent être fournis aux Universités pour développer l'enseignement post-universitaire dans lequel doivent entrer toutes les spécialisations, qui ne peuvent avoir lieu au cours des études elles-mêmes.

Ce que je viens de dire n'est pas une digression, mais vous montre le fond de ma pensée, à savoir que la surcharge des programmes et surtout la longueur des cours va à l'encontre de l'hygiène de l'étudiant, non seulement de sa santé physique mais aussi de son équilibre intellectuel. Il faut, pour être un homme bien équilibré, avoir le temps d'étudier et aussi de cultiver son esprit dans tous les domaines en même temps que d'entretenir sa santé physique.

Puis-je vous donner des conseils utiles dans ce domaine ?

Sans le moindre doute. J'aurais même tant de choses à vous dire que je ne pourrais le faire dans le cadre de cette modeste conférence. Quelques conseils d'ordre général d'abord.

Malgré tout ce que l'on fera dans plusieurs de nos Facultés, les programmes resteront relativement lourds. Si l'on ne commence pas ses efforts au début de l'année, le second semestre devient si fatigant qu'il conduit l'étudiant très aisément à l'épuisement nerveux et physique. Combien souvent ne voyons-nous pas des élèves venir nous consulter pour nervosité, insomnie, asthénie, psychasthénie à la fin du second semestre. Lorsqu'ils en sont là, leur année est perdue. Ils sont obligés de se reposer et de remettre les examens à plus tard. Pour être souvent bêtement distraits au début de l'année, ils sacrifient leurs grandes vacances. Et ce ne sont pas les effets stimulants de la nicotine ou de la caféine qui peuvent les tirer d'affaire. A ce sujet d'ailleurs, je voudrais vous donner quelques renseignements : il est démontré aujourd'hui que la nicotine, la caféine et l'alcool sont de grands facteurs d'ulcération de l'estomac, et plus tard, d'artériosclérose. Si le sexe mâle souffre davantage de ces affections, il le doit à ces abus. A moins que les femmes ne soient assez bêtes et assez sottes pour rattraper les hommes dans ce domaine. Il faut savoir aussi que la cigarette est de beaucoup la forme la plus toxique du tabac. Le cigare et la pipe sont moins toxiques. De plus la fumée de cigarette est un grand facteur du cancer du poumon. Le cancer du poumon est l'apanage des fumeurs de cigarettes.

Lorsque vous êtes fatigués et que nous ne parvenez pas à finir votre travail, plutôt que de chercher des stimulants dans le café

et le tabac, allez effectuer un exercice ou simplement une promenade à l'air libre, ou prenez une douche froide et vous ferez de beaucoup meilleure médecine.

Les longues veillées usent le système nerveux; habituez-vous à travailler tôt et à vous coucher tôt. Je sais bien qu'à votre âge on rit souvent de ces conseils et on croit la sénilité très éloignée. Il faut savoir que les autopsies démontrent que les lésions d'artériosclérose commencent déjà dans le jeune âge. Votre santé et votre équilibre moral et intellectuel constituent votre plus grande richesse, votre seul capital, traitez-le avec intelligence. N'oubliez pas que pour remplacer un salaire ou des honoraires de cent mille francs, il faut aujourd'hui un capital de plusieurs millions sans garantie de revenus ! Apprenez donc à connaître votre vraie et seule richesse : la santé.

S'il faut en croire l'étendue des rubriques de sport dans les journaux et aussi dans les conversations, le monde actuel est très sportif. Rien n'est plus faux. Est-ce être sportif que de connaître tous les résultats des matches, ou d'y assister ? Est-ce être sportif que de se livrer à de la stupide compétition et d'en arriver en quatre ou cinq ans à dilater son cœur et ses poumons ?

J'enseigne entre autres aux étudiants la technique d'examen des malades. Lorsque j'en arrive à leur montrer comment ils doivent se servir de leurs mains pour percuter les différentes parties d'un thorax, je suis toujours frappé par leur extraordinaire maladresse. Leurs doigts ne sont pas déliés, leurs poignets sont raides, leurs épaules sont lourdes. Ils ne voient rien de leurs yeux et n'entendent rien de leurs oreilles. N'importe quel gamin de la rue leur en remontrerait très aisément. Ils sont des intellectuels et des sportifs. Il m'arrive parfois, lorsque je vais examiner des malades au second étage avec un groupe d'élèves, de mettre la souplesse de leurs jambes à l'épreuve. Ils regardent avec désolation l'ascenceur quand je file devant eux dans l'escalier, et plus vieux de vingt-cinq ans, je les sème facilement au troisième tournant des escaliers. Ce sont des sportifs et je ne suis qu'un paysan.

Le véritable exercice, la marche, le tennis sans compétition, le patinage, le travail des champs ou de l'atelier sont étrangers à nos jeunes gens. Ils ne connaissent que le bourrage de crâne, ils n'ont plus de jambes ou de doigts, ils n'ont pas d'yeux ni d'oreilles. Allez donc quand vous avez quelques heures explorer notre beau pays, essayer d'imiter l'ouvrier qui de son coup de ciseau sculpte le bois ou de son burin dompte le métal, essayer d'imiter le paysan qui lance sa corde par-dessus son char de foin pour lier sa charge et vous mesurerez l'indigence de votre musculature. Sachez la grande vérité dite par Aristote : il n'y a rien dans l'intelligence qui n'y soit pénétré par les sens. N'oubliez pas que le sens musculaire, celui qui règle la perfection des mouvements, est l'un des plus impor-

tants, et vous atteindrez parfois la noblesse du paysan qui sème le blé ou du forgeron qui ferre son cheval.

Le plus beau et le plus noble de tous les sports, celui qui à la noblesse de l'intelligence joint celle du travail manuel, c'est le travail.

Il faut pourtant réaliser que si vous pouvez joindre à un exercice physique intelligent l'effet stimulant de l'air froid et de la lumière, vous aurez réellement puisé aux sources de la santé. Beaucoup d'étudiants sont asthéniques parce qu'ils manquent de ces deux stimulants indispensables : la lumière et l'air froid. Lorsque vous ne prenez vos délassements qu'aux heures d'obscurité ou dans des locaux chauffés, ces deux éléments vous manquent. Si dans les jours obscurs de l'hiver, vous n'avez pas le temps de faire une heure d'exercice au grand air, allez au moins au cours à pied et allongez votre promenade dans toute la mesure du possible.

J'en viens maintenant à un autre problème essentiel, celui de votre alimentation. Il ne faut pas croire que vous êtes bien nourri parce que vous avez mangé à votre faim. Notre organisme est plus exigeant que cela. Il lui faut en dehors des calories nécessaires au maintien de la température du corps et à l'énergie physique que nous dépensons, un certain nombre d'éléments que seuls les plantes ou animaux inférieurs ont la capacité de fabriquer ou de rassembler en quantité suffisante : je veux parler des minéraux, des protéines et des vitamines. Une alimentation par ailleurs suffisante mais insuffisamment pourvue de ces éléments, ne permet pas un développement corporel complet, n'assure pas une résistance suffisante à la fatigue ou aux maladies.

Les plus beaux exemples dans ce domaine sont tirés de l'étude des élevages des petits animaux tels que rats ou souris, dont la durée de vie est très courte (un à deux ans), et dont un même observateur peut voir évoluer sous ses yeux toute une série de générations. Voici l'une de ces expériences, réalisée par Sherman.

a) Les rats soumis à un régime exclusif de pain blanc, couvrant les besoins énergétiques, voient leur croissance arrêtée, et ne survivent que peu de temps.

b) Les rats ingérant un régime de 80 % de pain blanc et 20 % de pommes voient leur croissance s'arrêter mais survivent plus longtemps.

c) Les rats ingérant un régime de 80 % de pain blanc et 20 % de viande, ont une croissance rapide, mais qui ne tarde pas à s'arrêter : ils commencent alors à perdre du poids et leur survie est courte.

d) Ceux ingérant un régime de 80 % de pain blanc et 20 % de lait ont une croissance normale, un bon état de nutrition, mais leur portée ne réussissent pas.

e) En modifiant très simplement le dernier régime mentionné, — remplacement du pain blanc par du pain entier — on obtient une bonne reproduction et une lactation normale.

f) En augmentant la proportion du lait à 40 % des calories totales, on observe une augmentation de la croissance, de la lactation, et un accroissement de la longévité qui s'accroît de 10 %.

Il est démontré aujourd'hui que les mêmes règles s'appliquent à l'homme.

Celui qui consomme une alimentation suffisamment variée comportant de la viande, du beurre, des pommes de terre, du pain gris, des liqueurs et des fruits, n'a pas besoin de se soucier des vitamines. Celles-ci sont suffisamment représentées dans ces aliments, du moins pour couvrir les besoins de l'adulte.

Il en est de même pour les protéines, lorsqu'on mange à sa faim et que l'on consomme chaque jour un peu de viande ou de poisson ou des œufs ou un peu de ces trois éléments.

Mais il n'en est pas de même des minéraux, surtout du Calcium et du Phosphore. Ceux-ci ne sont suffisamment représentés que dans le lait. Le lait écrémé, les laits en poudre, les fromages ont à cet égard, valeur égale.

Si vous consommez chaque jour $3/4$ de litre de lait entier ou écrémé, ou 60 gr. de fromage genre Hollande ou 250 gr. de fromage blanc, non seulement vos besoins en minéraux seront couverts, mais vous prendrez aussi 30 gr. d'excellentes protéines.

Savez-vous qu'un litre de lait écrémé contient 30 gr. de protéine et 40 gr. de sucre de lait, et une quantité de minéraux. Il contient autant d'albumines que 100 gr. de viande qui ne comporte pas de sucre, beaucoup moins de minéraux et pas plus de 5 gr. de graisse.

Faites-vous donc consommateur régulier de fromage ou de lait si vous en trouvez; ne dédaignez pas le lait écrémé. Il est admis par les spécialistes de la nutrition américains que la taille des jeunes gens s'est accrue proportionnellement à l'augmentation de la consommation du lait. Savez-vous que les éleveurs de notre pays quand ils vont envoyer au concours leurs chevaux entiers, leur font boire du lait quelques semaines à l'avance. Cela donne à leur poil le plus beau des lustres. Si vous voulez être aussi beaux que les rats de Sherman, ou les entiers de nos concours, buvez du lait ou mangez du fromage.

L. BRULL,

Professeur à la Faculté de Médecine,
Directeur de la Polyclinique Médicale,
de l'Hôpital de Bavière.

La Vie universitaire à Liège

L'Université

Séance solennelle d'ouverture
de l'année académique 1946-1947

Selon la tradition universitaire, la reprise des cours fut marquée par la séance solennelle de rentrée, le 15 octobre dernier.

C'était la première fois depuis la guerre que la séance de rentrée se déroulait avec la solennité de jadis. L'assistance était très nombreuse. Les autorités civiles, judiciaires et militaires de la province et de la ville ainsi que les représentants des autres Universités avaient tenu, par leur présence, à témoigner de leur intérêt pour notre Université. Son Excellence M. Brugère, Ambassadeur de France, M. Harisson, Chargé d'affaires de Grande-Bretagne, M. Clark Stillman, Conseiller d'Ambassade des Etats-Unis, représentant l'Ambassadeur empêché, M. van den Berkhof, représentant l'Ambassadeur des Pays-Bas, rehaussaient l'éclat de la cérémonie, tandis que plusieurs personnalités du monde consulaire apportaient les sentiments de sympathie de nations alliées ou amies.

Le discours rectoral fut prononcé par le Chevalier Ad. Braas, Professeur à la Faculté de Droit, Recteur f. f. Il avait pour thème *les sanctions des violations des lois de la guerre* et, après l'historique de la matière, il envisageait la répression des crimes de guerre soit par les tribunaux des Etats directement lésés, soit par des juridictions internationales.

L'ouverture solennelle des cours fut l'occasion choisie pour célébrer plusieurs savants étrangers, à qui l'université remit le diplôme de docteur ou d'ingénieur « honoris causa » : MM. Borel et Montel, Professeurs à la Faculté des Sciences de Paris, M. Vening Meinesz, Professeur de Géophysique à l'Université d'Utrecht et M. Feret, Ancien directeur du Laboratoire des Ponts et Chaussées (France). Les titres de ces éminentes personnalités furent exposés à l'Assemblée, respectivement, par MM. Bureau, Fourmarier et Campus. M. Montel, au nom des savants français, et M. Vening Meinesz exprimèrent leurs remerciements.

La médaille de l'Université fut ensuite remise à une série de personnalités du monde industriel et de l'A. I. Lg.

Après la cérémonie les personnalités se rendirent à la salle de réception des professeurs. M. Frerichs, Président du Conseil d'Administration de

l'Université de Bruxelles et M. Smets, Pro-Recteur de l'Université de Bruxelles firent solennellement remise à l'Université de Liège d'une plaque destinée à commémorer l'accueil fait par l'Université de Liège aux étudiants de l'Université de Bruxelles, après sa fermeture par l'ennemi. M. Frerichs évoqua le souvenir de ces durs moments et fit un délicat éloge de M. le Recteur Léon Graulich et de son action pendant la guerre. Le Chevalier Braas remercia, ainsi que M. Thibert, ancien président de l'Association Générale des étudiants de l'Université de Liège.

Population estudiantine

Pour l'année académique 1946-1947, la population estudiantine de notre Université marque une certaine régression par rapport à l'année 1945-1946. Sans doute, les chiffres relatifs à l'année en cours sont-ils arrêtés à la date du 12 février 1947, mais les variations qu'ils subiront postérieurement à cette date seront tout au plus de l'ordre de 1 %.

On sait que la Fondation Universitaire a établi, depuis plusieurs années, un Bureau des Statistiques universitaires. Ce Bureau procède à l'analyse des données numériques qui résultent des inscriptions prises dans les universités.

Ce sont les résultats de ce travail qui nous ont été communiqués par la Fondation Universitaire et que nous présentons partiellement ci-dessous.

I. *Population globale et répartition par sexe et par nationalité en 1945-1946 et en 1946-1947 :*

| Catégories | | 1945-1946 | 1946-1947 |
|------------|------------------|-----------|-----------|
| Etudiants | belges | 2551 | 2242 |
| | étrangers | 62 | 71 |
| | Total | 2613 | 2313 |
| Etudiantes | belges | 518 | 448 |
| | étrangères | 10 | 11 |
| | Total | 528 | 459 |
| Ensemble | belges | 3069 | 2690 |
| | étrangers | 72 | 82 |
| | Total général . | 3141 | 2772 |

II. En 1946-1947, le total de 2772 élèves se répartit en 2719 élèves réguliers et 53 élèves libres. Ces 2719 élèves réguliers ont pris, au total, 2840 inscriptions.

III. Répartition des élèves réguliers par Faculté, Ecole ou Institut, par sexe et par nationalité en 1946-1947 et Comparaison des totaux correspondants de 1945-1946 :

| Désignation | Etudiants | | | Etudiantes | | | Ensemble |
|---|-----------|---------|-------|------------|---------|-------|----------|
| | Belges | Etrang. | Total | Belges | Etrang. | Total | |
| <i>1^o Facultés</i> | | | | | | | |
| Faculté de Philosophie et Lettres : | | | | | | | |
| 1. Sections de philosophie, de philologie et d'histoire | 123 | 1 | 124 | 106 | 1 | 107 | 231 |
| 2. Candidature préparatoire au droit et au notariat | 215 | — | 215 | 35 | — | 35 | 250 |
| Total | 338 | 1 | 339 | 141 | 1 | 142 | 481 |
| En 1945-1946 | — | — | 451 | — | — | 188 | 639 |
| Faculté de Droit : | | | | | | | |
| 3. Sections de droit et de notariat .. | 179 | — | 179 | 8 | — | 8 | 187 |
| 4. Sections de sciences politiques, sociales et administratives | 25 | 1 | 26 | 5 | 2 | 7 | 33 |
| Total | 204 | 1 | 205 | 13 | 2 | 15 | 220 |
| En 1945-1946 | — | — | 255 | — | — | 17 | 272 |
| Faculté des Sciences : | | | | | | | |
| 5. Sections des sciences mathématiques, physiques, chimiques, géologiques et minéralogiques, biologiques, zoologiques, botaniques, géographiques, physico-chimiques, anthropologiques et biochimiques.. | 113 | 2 | 115 | 30 | 1 | 31 | 146 |
| 6. Première candidature en sciences naturelles et médicales | 194 | 4 | 198 | 21 | — | 21 | 219 |
| 7. Candidature préparatoire à la pharmacie | 93 | 1 | 94 | 80 | 2 | 82 | 176 |
| 8. Candidature préparatoire à la médecine vétérinaire | 18 | — | 18 | — | — | — | 18 |
| 9. Candidatures préparatoires au grade d'ingénieur civil | 305 | 13 | 318 | 3 | — | 3 | 321 |
| Total | 723 | 20 | 743 | 134 | 3 | 137 | 880 |
| En 1945-1946 | — | — | 780 | — | — | 153 | 933 |

| | | | | | | | |
|--|-----|----|-----|-----|---|-----|-----|
| Faculté de Médecine : | | | | | | | |
| 10. Section de médecine (doctorats, 2 ^e et 3 ^e candidatures) | 376 | 7 | 383 | 38 | 3 | 41 | 424 |
| 11. Section de pharmacie | 83 | 1 | 84 | 68 | — | 68 | 152 |
| 12. Section de sciences dentaires et de médecin-hygiéniste | 29 | — | 29 | 6 | — | 6 | 35 |
| Total | 488 | 8 | 496 | 112 | 3 | 115 | 611 |
| En 1945-1946 | — | — | 544 | — | — | 121 | 665 |
| <hr/> | | | | | | | |
| 13. Faculté des Sciences appliquées : | | | | | | | |
| Total | 240 | 23 | 263 | 1 | — | 1 | 264 |
| En 1945-1946 | — | — | 291 | — | — | 1 | 292 |

2^o Ecoles et Instituts

| | | | | | | | |
|--|------|----|------|-----|----|-----|------|
| 14. Institut supérieur d'Histoire et de Littérature orientales | 3 | — | 3 | — | — | — | 3 |
| En 1945-1946 | — | — | 3 | — | — | — | 3 |
| 15. Institut supérieur d'Histoire de l'Art et d'Archéologie | 4 | — | 4 | 11 | — | 11 | 15 |
| En 1945-1946 | — | — | 10 | — | — | 16 | 26 |
| 16. Institut supérieur des Sciences pédagogiques | 32 | — | 32 | 6 | — | 6 | 38 |
| En 1945-1946 | — | — | 63 | — | — | 9 | 72 |
| 17. Ecole supérieure de Sciences commerciales et économiques | 155 | 7 | 162 | 5 | 1 | 6 | 168 |
| En 1945-1946 | — | — | 200 | — | — | 13 | 213 |
| 18. Ecole de criminologie | 9 | — | 9 | — | — | — | 9 |
| 19. Institut supérieur d'Education physique | 18 | — | 18 | 12 | — | 12 | 30 |
| En 1945-1946 | — | — | 16 | — | — | 10 | 26 |
| <hr/> | | | | | | | |
| Total général | 2214 | 60 | 2274 | 435 | 10 | 445 | 2719 |

La diminution du nombre des étudiants est surtout sensible à la Faculté de Philosophie et Lettres, où elle dépasse cent cinquante. Elle est de l'ordre de cinquante dans les Facultés de Droit, de Sciences et de Médecine et à l'Ecole supérieure de Sciences commerciales et économiques, tandis qu'elle reste inférieure à trente à la Faculté des Sciences appliquées.

IV. Répartition des élèves réguliers par groupe d'études, par sexe et par nationalité

| Désignation (Les numéros renvoient aux désignations du tableau précédent) | Etudiants | | | Etudiantes | | | Ensemble |
|---|-----------|---------|-------|------------|---------|-------|----------|
| | Belges | Etrang. | Total | Belges | Etrang. | Total | |
| Etudes conduisant à un diplôme final délivré par : | | | | | | | |
| a) la Faculté de Philosophie et Lettres (n ^o 1) | 123 | 1 | 124 | 106 | 1 | 107 | 231 |
| b) les Instituts annexés à cette Faculté (n ^{os} 14, 15 et 16) | 39 | — | 39 | 17 | — | 17 | 56 |
| Total | 162 | 1 | 163 | 123 | 1 | 124 | 287 |
| Etudes conduisant à un diplôme final délivré par : | | | | | | | |
| a) la Faculté de Droit (n ^{os} 2, 3, 4) .. | 419 | 1 | 420 | 48 | 2 | 50 | 470 |
| b) les Ecoles annexées à cette Faculté (n ^{os} 17 et 18) | 164 | 7 | 171 | 5 | 1 | 6 | 177 |
| Total | 583 | 8 | 591 | 53 | 3 | 56 | 647 |
| Etudes conduisant à un diplôme final délivré par la Faculté des Sciences (n ^o 5) | 113 | 2 | 115 | 30 | 1 | 31 | 146 |
| Total | 113 | 2 | 115 | 30 | 1 | 31 | 146 |
| Etudes conduisant à un diplôme final délivré par : | | | | | | | |
| a) la Faculté de Médecine (n ^{os} 6, 7, 10, 11 et 12) | 775 | 13 | 788 | 213 | 5 | 218 | 1006 |
| b) l'Institut annexé à cette Faculté (n ^o 19) | 18 | — | 18 | 12 | — | 12 | 30 |
| Total | 793 | 13 | 806 | 225 | 5 | 230 | 1036 |
| Etudes conduisant à un diplôme final délivré par la Faculté des Sciences appliquées (n ^{os} 9 et 13) | 545 | 36 | 581 | 4 | — | 4 | 585 |
| Total | 545 | 36 | 581 | 4 | — | 4 | 585 |

| | | | | | | | |
|---|------|----|------|-----|----|-----|------|
| P. M. Cand. préparatoire à la médecine vétérinaire (n° 8) | 18 | — | 18 | — | — | — | 18 |
| Total | 18 | — | 18 | — | — | — | 18 |
| <hr/> | | | | | | | |
| Total général | 2214 | 60 | 2274 | 435 | 10 | 445 | 2719 |

Modifications aux conditions d'inscription des étudiants au rôle

Il y a longtemps que les Universités de l'Etat demandaient que des mesures soient prises pour écarter les élèves qui, à la suite d'échecs *répétés*, ont démontré leur inaptitude à poursuivre des études supérieures. M. Duesberg, lorsqu'il était Recteur, en avait fait l'objet d'un discours de rentrée. Les Universités libres, à cette époque déjà, ont établi un règlement à ce sujet.

Un Arrêté du Régent, en date du 17 décembre 1946, vient de combler cette lacune pour les Universités de l'Etat, en modifiant l'article 28 de l'arrêté royal organique du 9 décembre 1849.

Désormais, le Recteur, qui a dans ses attributions l'inscription des étudiants au rôle, « ne peut toutefois recevoir l'inscription des étudiants qui ont subi trois échecs pour une même épreuve, quel que soit le jury devant lequel cette épreuve a été présentée ».

De ce chef, un étudiant ne peut plus, en aucun cas, bénéficier à l'Université d'une cinquième session pour passer un même examen. Car s'il a subi trois échecs, son inscription au rôle ne sera plus reçue, c'est-à-dire qu'il ne pourra plus avoir la qualité d'élève de l'Université et qu'il ne pourra par conséquent plus s'inscrire à une session d'examen organisée par l'Université.

Centre interfacultaire d'Etudes coloniales

Un Arrêté du Régent, en date du 27 novembre 1946, vient de créer en notre Université un Centre interfacultaire d'études coloniales.

L'enseignement donné dans ce Centre porte sur les matières suivantes : Principes et histoire de la colonisation; Notions sur les institutions publiques et administration du Congo belge (y compris l'histoire du Congo-belge); Eléments de législation coloniale, économique, commerciale et fiscale; Eléments de législation sociale : contrat de travail (indigènes) et contrat d'emploi (européens); Déontologie coloniale; Géologie et géographie physique du Congo belge, y compris le climatologie; Anthro-

pologie, ethnographie et géographie humaine du Congo belge; Faune du Congo belge; Flore et culture coloniales; Géographie économique du Congo belge, y compris les transports coloniaux; Architecture et urbanisme coloniaux; Hygiène, y compris la parasitologie et l'entomologie; Initiation aux langues indigènes.

La durée de cet enseignement est d'un semestre maximum.

Un certificat constate le succès obtenu lors de l'interrogation sur les matières précitées.

Sont admis à suivre les cours donnés dans le Centre, tous les porteurs d'un diplôme légal ou scientifique de fin d'études universitaires ou de candidat, délivré soit par une Faculté, soit par une Ecole ou un Institut y annexé.

Tous les amis de l'Université se réjouiront de cette heureuse création qui contribuera à répandre dans la jeunesse universitaire le souci de notre colonie. Le Centre permettra à ceux de nos étudiants qui songent à faire carrière au Congo de s'initier dès l'Université à la vie coloniale.

Il faut souligner aussi la nouveauté de la formule adoptée pour la création du Centre. Ses promoteurs ont résisté à la tendance qui s'est affirmée depuis une trentaine d'années de créer à la fois un grade académique nouveau et une Ecole ou un Institut.

Il s'agissait de constituer un programme d'études dont les matières relèvent, dans notre organisation universitaire, de plusieurs Facultés différentes. Un tel programme ne peut être qu'une *initiation* à ces diverses branches et ne peut donner une formation spécialisée dans l'un quelconque des grands groupes du savoir. Il fait appel, pour un objet particulier, aux connaissances acquises dans plusieurs grands groupes de disciplines scientifiques. On a donc sagement fait en évitant de créer un grade académique nouveau (candidat, licencié, docteur) et en instituant un « *Certificat d'études coloniales* ».

En même temps, par voie de conséquence, on a donné à ce Centre une organisation tout à fait originale dans notre pays : le Centre est administré par un collège présidé par le recteur et comprenant un délégué de chaque Faculté et de l'Ecole supérieure des sciences commerciales et économiques. Ces délégués, choisis parmi les professeurs ou chargés de cours spécialement compétents en matière coloniale, sont investis d'un mandat renouvelable dont la durée est fixée à cinq ans.

On voit que cette organisation concilie à la fois l'autonomie nécessaire du Centre et sa dépendance à l'égard des Facultés. L'organisation administrative est ainsi à l'image de la réalité scientifique : la division des sciences et leur répartition en quelques grands groupes en même temps que la nécessaire collaboration, pour l'étude d'objets concrets, de disciplines relevant de groupes étrangers.

Cette formule ne risque pas comme celle des Ecoles et Instituts de conduire, à la longue, à un émiettement de l'organisation universitaire et de briser le cadre des Facultés et la répartition des sciences entre les grands groupes du savoir humain que chaque Faculté a pour mission de représenter.

R. C.

Journées d'accueil et conférences aux étudiants

Sur proposition de M. le professeur F. Desonay et répondant au vœu de l'Association générale des étudiants et à celui des Cercles facultaires, des « Journées d'accueil » ont été organisées dans certaines Facultés. Elles avaient pour objet de créer, au début de l'année académique et en dehors des cours ou des laboratoires, un contact plus direct et plus intime entre professeurs et étudiants et s'adressaient plus particulièrement aux élèves de première année. Ceux-ci doivent, en effet, être « accueillis » par leur Faculté et renseignés, dans une atmosphère de sympathie et de confiance, sur les études qu'ils vont entreprendre, sur l'orientation qu'ils peuvent donner à ces études au sein de la Faculté, — (diverses spécialisations possibles en cours d'étude) — et aussi sur les organismes et œuvres universitaires ou estudiantines susceptibles de les aider (Service social, A. G., Maison des Etudiants, etc.).

Cette initiative heureuse, qui a pu être réalisée grâce au concours du corps professoral et des Cercles facultaires, devra être perpétuée et nous souhaitons qu'elle se reproduise chaque année pendant la première semaine de la rentrée qui revêtirait, selon le désir de notre Collègue M. Desonay, le caractère d'une « semaine d'accueil » aux étudiants.

* * *

Dans le même ordre d'idée et à l'initiative du « Service social universitaire », deux conférences s'adressant aux étudiants de toutes les Facultés ont été données, l'une par M. le professeur Severyns ayant pour sujet : « Qu'est-ce que l'Université ? », et l'autre par M. le professeur Brull sur « l'Hygiène de l'étudiant ». Ces causeries, — dont on a pu lire le texte ci-dessus ⁽¹⁾, — ont eu un réel succès. Une troisième conférence sera donnée par M. le professeur M. Legraye sur « Les carrières coloniales ».

Représentation estudiantine

L'Association générale des étudiants vient d'élaborer un projet ayant pour objet d'établir un système de représentation estudiantine associant effectivement les élèves de l'Université à la vie et aux destinées de cette institution.

Ce projet prévoit la création de « Commissions mixtes facultaires » et d'une « Commission mixte universitaire », composées de professeurs et de représentants des cercles facultaires de l'A. G. Elles seraient tenues au courant de toute décision, prise par les Facultés et par les autorités académiques, et consultées sur toutes les questions plus particulièrement relatives à la vie des étudiants et à leurs études. Les délégués des cercles facultaires et de l'A. G. pourraient, d'autre part, faire, par l'intermédiaire

(¹) Voir supra p. 9.

de ces commissions, toutes suggestions à la Faculté ou aux autorités académiques ayant trait à ces objets.

Le texte de ce projet a été publié dans le n° 2 de « Liège-Universitaire » (décembre 1946, pp. 14 à 21) précédé d'un exposé des motifs.

Il est actuellement soumis à l'examen des Facultés et des autorités académiques.

Radio Universitaire belge

La R. N. B., section de Liège, a inauguré récemment à son micro une nouvelle chronique : « L'Université de Liège vous parle ».

Cette chronique universitaire a lieu toutes les trois semaines, le lundi de 19 heures à 19 heures 30.

Elle comprend trois parties de 10 minutes chacune : la première est consacrée aux communiqués intéressant la vie de l'Université, tant sur le plan administratif qu'estudiantin, la seconde partie consiste en un exposé de vulgarisation scientifique fait par un membre du personnel scientifique de l'Université, la troisième enfin, « La voix des étudiants », consiste en une interview d'un dirigeant étudiantin sur l'une ou l'autre activité universitaire.

La voix des étudiants s'est déjà ainsi fait entendre au cours de quatre émissions les 9 et 30 décembre 1946, 20 janvier et 10 février 1947. Y ont été traités les sujets suivants : « L'Association Générale des Etudiants » par Walter Verly, « Le problème de la représentation estudiantine » par Albert Wileur, « Le Cercle des Bourses » par Jean-Marie Graulich, « La Maison des Etudiants » par Fredy Darimont.

Association des Professeurs de l'Université de Liège

Au cours des derniers mois, un projet, né des circonstances, a pris corps à l'Université.

Il est apparu de plus en plus nettement que, dans les moments difficiles que nous traversons, le corps professoral devait être étroitement uni s'il voulait sauvegarder l'exercice de sa mission dans notre société.

Les divers corps académiques sont des rouages du fonctionnement quotidien de l'activité universitaire. Leur compétence et leurs prérogatives sont déterminées par la loi et par les règlements.

En un temps où l'organisation collective est nécessaire à l'efficacité de l'action, il semblait indiqué à un grand nombre de mettre les efforts en commun pour penser maints problèmes permanents de la vie universitaire et pour faire aboutir les mesures qui permettraient leur solution. C'est aux professeurs de la Faculté des Sciences que revient l'idée de créer dans ce but une libre association.

Une première réunion de contact fut convoquée à leur initiative le 29 octobre dernier, suivie d'une Assemblée générale, le 5 novembre, qui

décida la création de cette association. Une seconde Assemblée procéda le 25 novembre à l'adoption des statuts.

L'association a pour but, aux termes de l'article 2 : « 1^o de *définir* les conditions de vie et de travail nécessaires au bon exercice de la fonction professionnelle de ses membres et d'*étudier* les problèmes posés par leur réalisation; 2^o d'*agir*, tant auprès de ses membres que sur l'opinion publique et sur les autorités, soit seule, soit en accord avec des associations similaires, en vue de faire adopter les mesures qu'elle aura jugées nécessaires pour sauvegarder, selon l'état professionnel de ses membres, leur situation sociale et celle de leur famille, pour assurer la pleine exécution de leur haute mission et pour promouvoir le rayonnement des valeurs dont ils ont la charge dans notre société ».

En peu de semaines, le nombre des adhésions a atteint le chiffre de 140, soit les sept dixièmes de ceux qui ont le droit de s'inscrire.

Le Bureau provisoire, que M. Damas, professeur à la Faculté des Sciences, avait présidé avec un constant dévouement, a remis son mandat à une troisième assemblée générale, tenue le 4 février dernier. Celle-ci procéda à l'élection d'un Conseil définitif composé de MM. Baudrenghien, Brull, Chandelle, Clémens, Damas, Fourmarier, Fraipont, Gothot, Leclerc, Pauwen, Renard, Verdeyen et Witmeur. Il a été placé sous la présidence de M. Pauwen et sous la vice-présidence de M. Gothot. M. Fraipont a été chargé des fonctions de Secrétaire-trésorier.

Association du personnel scientifique de l'Université de Liège

A la fin de l'année académique 1945-46, un groupe de membres du Personnel scientifique de l'Université ont décidé la création d'une « Association du Personnel Scientifique de l'Université de Liège ». Plusieurs séances ont eu lieu au cours desquelles il a été précisé que le but de l'Association était la défense des intérêts moraux, scientifiques, intellectuels et matériels de ses membres. L'Association se propose d'entrer en contact dans ce but avec d'autres groupements similaires de l'Université de Liège ou d'autres établissements d'Enseignement supérieur du pays. Elle se propose en outre de participer de manière active et en tant que telle à la vie et aux activités universitaires.

L'assemblée générale constitutive a fixé son siège social à Liège (provisoirement chez son Président) et a désigné un Conseil d'Administration comportant un Bureau et onze Commissaires choisis parmi les représentants des diverses Facultés. Le Bureau est actuellement constitué comme suit :

Président : M. Calembert, Chef de Travaux, Service de Géologie.

Vice-Président : Dr M. Welsch, Chef de Travaux, Service de Bactériologie.

Secrétaire : M. J. Stiennon, Bibliothécaire.

Trésorier : M. Darimont, Assistant, Service de Morphologie Végétale.

Service social Universitaire

Le « Service social de l'Université de Liège » a été créé en 1941 par M. le Recteur Léon Graulich qui considéra comme un devoir pour l'Université d'aider dans toute la mesure possible nos étudiants à travers les années pénibles qui s'annonçaient pour eux.

Mais le Service social n'est pas une « œuvre de guerre ». Créé pendant celle-ci, il était, dans l'esprit de ses promoteurs, destiné à survivre à cette période troublée.

Le but qu'il s'est assigné est de résoudre progressivement tous les problèmes que posent l'amélioration de la vie matérielle et le développement de la vie morale et intellectuelle des étudiants de notre Université, en dehors de toute action politique et de toute préoccupation philosophique ou religieuse.

Les principes et l'esprit de son action sont les suivants :

a) Le S. S. U. constitue l'apport de l'Université, — corps professoral et personnel scientifique, — l'amélioration sociale de la vie estudiantine.

C'est pourquoi il est dirigé par un Conseil d'administration composé des membres de la Commission administrative du Patrimoine de l'Université et de deux délégués de l'Association des Amis de l'Université de Liège et par un Comité de direction, présidé par le Recteur, et comprenant un représentant de chaque Faculté, choisi parmi le corps professoral.

Le Président de l'Association générale des étudiants ou son délégué siègent au Conseil d'administration et au Comité de direction, avec voix consultative.

b) Le S. S. U. ne veut pas se substituer aux œuvres estudiantines. C'est là un principe essentiel de son action. Il veut certes améliorer les conditions de vie de nos élèves, mais surtout encourager et développer chez eux le sens du devoir social. Or celui-ci s'est traduit par la création d'œuvres fécondes, créées par les étudiants eux-mêmes : Maison des étudiants, Cercle des bourses, Fonds Malvoz, Œuvre des convalescents, Fonds d'entraide de l'A. G., Route universitaire, etc.

Le S. S. U. veut avant tout réaliser ses objectifs en utilisant ces œuvres estudiantines, en les aidant, en suscitant de nouvelles initiatives de nos élèves et en les coordonnant. C'est un principe que le S. S. U. ne fera rien directement qu'il puisse réaliser par l'intermédiaire des œuvres créées et dirigées par nos étudiants.

On trouvera dans la « Revue Médicale » (vol. 1, n° 1) un aperçu des activités du Service social depuis sa création jusqu'en juillet 1945.

Depuis la rentrée académique de 1946 le Service social a assumé les activités suivantes :

1) *Aide alimentaire* : au 31 janvier 1947 vingt-huit étudiants ont bénéficié de repas gratuits et trente-deux de repas semi-gratuits. 2727 bons de repas gratuits et semi-gratuits ont été distribués pendant cette période, représentant une dépense de 43.000 fr. environ.

2) *Aide aux enfants de fusillés.* 20 enfants de fusillés sont inscrits cette année à l'Université.

22.823 fr. ont pu leur être distribués jusqu'ici par le Service social, grâce au produit d'un concours de pigeons organisé par un Cercle Colomphile liégeois et d'une collecte faite à l'Université par l'œuvre du « Parrainage des enfants de fusillés ».

Le Service social s'est occupé également de procurer à ces jeunes gens un « parrain » choisi parmi les professeurs de la Faculté où ils sont inscrits.

3) *Examen médical gratuit.* Cet examen a pu être organisé grâce à un crédit de la « Jeunesse intellectuelle » et au concours dévoué des services de la Policlinique médicale de l'Hôpital de Bavière (Professeur L. Brull.) Des invitations ont été adressées aux parents des étudiants, leur conseillant d'y envoyer leurs enfants. Environ 620 élèves ont demandé à ce jour de passer le dit examen.

4) *Logements.* Le Service social a reçu de nombreuses offres et demandes de logement. Il les transmet à la « Route universitaire » qui s'est chargée de ce service. Il a pu être donné suite à toutes les demandes de nos étudiants. Nous publierons prochainement dans le Bulletin des Amis de l'Université une étude sur la question des logements à Liège.

5) *Bourses et prêts d'études.* Chaque jour des demandes de renseignements parviennent à ce sujet au Service social qui oriente les étudiants vers les divers organismes et œuvres existant dans ce domaine.

6) *Cures de repos et vacances.* Depuis la rentrée d'octobre le S. S. U. a distribué 7.800 fr. pour venir en aide à des étudiants malades.

Depuis cette date, il a été chargé par le Ministère de l'Instruction publique d'établir les dossiers d'étudiants devant partir au sanatorium universitaire de Leysin.

Le Service social a pu désigner aussi deux étudiants pour des séjours dans un home ouvert par la Croix-Rouge danoise près d'Elseleur.

7) *Conférences et concerts.* Nous avons signalé précédemment les conférences éducatives organisées par le Service social et s'adressant à tous les élèves de l'Université (1).

Des billets à réduction pour les concerts ont été obtenus et distribués par le Service social.

8) *Travail pour étudiants.* Le S. S. U. désire soutenir par tous ses moyens l'initiative prise par l'A. G. de fournir aux étudiants, qui se trouvent dans une situation matérielle difficile, un travail qui ne soit pas trop fatigant et qui soit compatible avec leurs études.

Le Service social a reçu déjà quelques offres de travail répondant à ces conditions et a pu les répartir entre les cas les plus dignes d'intérêt.

9) *Divers.* Le S. S. U. a pris contact avec divers organismes tels que l'Y. W. C. A., le British Council, l'A. L. P. E. N., l'Association des femmes universitaires, etc.

(1) Voir page 21.

Une des raisons d'être, — et peut-être la principale, — du Service social est d'offrir aux étudiants une porte à laquelle ils puissent frapper et obtenir conseil ou aide pour résoudre les multiples difficultés, — petites ou grandes, — qu'ils rencontrent pendant leur séjour à l'Université.

Le Service social possède un bureau installé au bâtiment central, place du XX août, 1^{er} étage (ouvert tous les matins et les Mardis et Vendredis après-midi.)

Secrétaire : M^{lle} Marie-Louise Mottard.

Comité de direction : *Président* : M. le Recteur, chevalier Braas. — *Membres* : MM. A. Severyns (Faculté de philosophie et lettres), M. A. Buttgenbach (Faculté de droit), M. F. Bureau (Faculté des sciences), M. L. Brull (Faculté de médecine), M. M. Legraye (Faculté des sciences appliquées).

* * *

L'Association des Amis de l'Université a décidé d'aider et de soutenir financièrement le Service social de l'Université de Liège.

Tout versement en faveur de ce service peut être fait au compte chèque postal n^o 7991.53 du « Service social universitaire », 7, place du XX Août, Liège.

* * *

Echange de correspondance. — Nous sommes en rapport avec l'Entr'Aide Universitaire Internationale, 13, rue Calvin, à Genève.

Stages rémunérés en Belgique et à l'Étranger. — Pendant les vacances nous désirerions obtenir pour des étudiants étrangers un stage rémunéré en Belgique; en échange des étudiants belges en nombre correspondant feraient le même stage payé à l'étranger. Des offres de Tchécoslovaquie sont déjà parvenues.

Travail rémunéré pour étudiants. — Nous cherchons des offres de travail, quel qu'il soit, quelques heures par semaine; pendant les vacances full-time.

Tous renseignements peuvent être demandés soit au Bureau Social de l'A. G. E. U. I., 17, rue Sœurs de Hasque, à Liège, ou au Service Social de l'Université, Place du 20 Août, à Liège.

Les Facultés et les Instituts

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES

Le nombre d'étudiants inscrits dans les sections spéciales (Philosophie, Histoire, Philologie) est, cette année, singulièrement moins élevé. Le phénomène apparaît général, d'ailleurs : il s'agit d'une « constante » que révèle l'examen du rôle dans les quatre universités du pays. Faut-il attri-

buer ce recul aux perspectives peu encourageantes qu'offre la carrière de professeur ? C'est fort possible. Les commentaires qu'a suscités le dernier rapport du Bureau des Statistiques universitaires avaient de quoi en faire réfléchir plus d'un.

* * *

C'est le professeur Henri Bédarida, de la Sorbonne, qui a renoué la tradition des échanges franco-belges à la Faculté de Philosophie et Lettres. Sa leçon publique, qu'il fit devant un auditoire malheureusement clairsemé, permit aux amis de l'Italie de faire le point : quel est, au lendemain de la seconde guerre mondiale, l'état de la péninsule ? Comment s'établit le bilan des dévastations, des pertes de substance ? Deux autres leçons (l'une qu'organisait la section littéraire de l'A. P. I. A. W.) furent consacrées, par M. Bédarida, à « José-María de Hérédia et l'Italie » et aux « Voyageurs romantiques français en Sicile ».

* * *

Gros succès pour les deux causeries que le professeur Bachelard, de la Sorbonne, directeur de l'Institut d'Histoire des Sciences, voulut bien faire aux étudiants tôt conquis par un dynamisme d'heureux aloi et une bonhomie de plaisante rencontre. Sur le rationalisme scientifique tel qu'il le conçoit, et sur la psychanalyse du feu appliquée dans l'interprétation du fait poétique, le conférencier exprima avec beaucoup de chaleur des vues originales.

* * *

Plusieurs professeurs de la Faculté de Philosophie et Lettres ont fait, à l'étranger, des conférences.

Le doyen, M. Marcel De Corte, a parlé en France et en Suisse, de différents sujets philosophiques.

M. Léopold Levaux, qui avait été invité à prononcer, à Paris, le discours commémorant le centenaire de Léon Bloy, a répété ce discours dans plusieurs villes françaises.

M. Philippe Devaux a été prié de diriger les travaux d'un séminaire de Philosophie, à l'Université de Cambridge.

D'autre part, M. Robert Demoulin a fait un voyage de trois mois aux Etats-Unis; il était chargé d'une mission d'information sur « l'avancement » des sciences historiques, en Amérique, pendant les six dernières années.

* * *

La chaire Francqui était réservée, jusqu'à cette année académique, à des savants étrangers. Pour la première fois, et en conformité avec le règlement de la Fondation Francqui, des professeurs belges ont été invités, concurremment avec des collègues venus d'autres pays, à faire profiter nos étudiants et nos chercheurs de leurs travaux, de leurs méthodes de recherches et d'enseignement. La Faculté de Philosophie et Lettres est

particulièrement à l'honneur. En effet, tandis que le professeur François L. Ganshof, de l'Université de Gand, dirige un séminaire d'histoire à Liège, M. Paul Harsin va de Liège à Gand, rendant en quelque sorte à notre hôte sa politesse. Pour le surplus, le philologue Armand Delatte occupera bientôt la chaire Francqui à l'Université catholique de Louvain.

Les leçons de M. Ganshof sont suivies, chaque semaine, par un groupe assidu d'étudiants et « d'anciens », fort heureux de s'intéresser aux études carolingiennes où le savant professeur de Gand est passé maître. Dans sa leçon inaugurale, le titulaire de la chaire Francqui à Liège avait traité brillamment ce sujet : « Qu'est-ce que la chevalerie ? »

M. Paul Harsin a consacré sa leçon d'ouverture, à Gand, au problème du financement de la seconde guerre mondiale. Les leçons de séminaire portent sur des sujets spéciaux : entre autres, l'édition critique du texte original du Grand Privilage.

FACULTÉ DE DROIT

Journée interuniversitaire de droit constitutionnel

Le 7 décembre 1946 s'est tenue à l'Université la 9^e Journée interuniversitaire de droit constitutionnel.

Ainsi fut reprise, — après la longue interruption due à la guerre, — une tradition dont notre Faculté fut, sous l'impulsion de M. le professeur Georges Dor, l'initiatrice, et qui veut que les publicistes des quatre Facultés de droit du pays se réunissent périodiquement pour étudier en collaboration l'un ou l'autre problème d'actualité.

La question mise à l'ordre du jour était celle de « *La producton de la loi* », qui englobe celle des délégations du pouvoir législatif et par conséquent le problème des « pouvoirs spéciaux » ou encore des « pouvoirs extraordinaires ».

Après le discours inaugural de M. le Doyen V. Gothot, et présentation du rapport introductif rédigé par MM. Léon Moureau et André Buttgenbach, l'assemblée entendit les rapports complémentaires de MM. De Visscher, Van Geyt et Ockrent. A la suite de discussions fort intéressantes M. Georges Dor, qui présidait les débats, obtint l'adhésion de la compagnie sur un plan d'études ultérieures et sur la répartition du travail entre les quatre Facultés, en vue d'aboutir à des propositions concrètes qui constitueraient l'apport des Universités à la réforme nécessaire de nos institutions et de notre Constitution.

A la demande de M. le professeur Marcel Vauthier, la prochaine journée tiendra ses assises à l'Université de Bruxelles, dans le courant du mois de mai 1947.

Assistaient à la séance : M. Henri Matton, Premier président de la Cour des Comptes ; M. André Simonar, Professeur-agrégé des Facultés de droit de France ; MM. les professeurs Anciaux, Baugniet, Gyselinck, Lespes

Ockrent, Vauthier, Van Geyt et Schmidt (Université de Bruxelles); Mast (Université de Gand); Collin, Dabin, de Visscher, Van der Bruggen et Velge (Université de Louvain); Braas, Buttgenbach, Casters, Dor, Gothot, Graulich, Harmel, Horion, Janne, Moureau, Renard et Wille (Université de Liège). M. Goossens, assistant à la Faculté de Droit tint le secrétariat de la Journée.

S'étaient fait excuser : M. l'Auditeur-général Ganshof van der Mersch; MM. les professeurs Cornil, Fredericq, Hammes, Chanoine Leclercq, Le Paige, Marcq, Orban, Van Kalken, Van Overbeke, Van Ryn, Veldeken, Vermersch.

Professeurs étrangers

M. André Simonar, Professeur-agrégé des Facultés de droit de France a été admis à faire, pendant l'année académique 1946-1947, un cours sur « La nouvelle constitution française » et à diriger avec MM. les professeurs Léon Moureau et André Buttgenbach un Séminaire d'études sur « L'organisation du Conseil d'état et questions de contentieux administratif ». Ce Séminaire est ouvert aux personnes étrangères à l'Université et notamment aux membres du barreau et de la magistrature.

M. André Simonar remplit ces fonctions près de la Faculté de droit dans le cadre des accords culturels franco-belges.

L'École Supérieure de Sciences Commerciales et Économiques

Pour l'École Supérieure de Sciences Commerciales et Économiques annexée à la Faculté de Droit de l'Université de Liège, l'année 1946 a été une année jubilaire.

Au mois de Septembre 1946 se plaçait en effet le cinquantième anniversaire de l'institution à l'Université de l'enseignement des sciences commerciales et économiques.

Cet enseignement avait débuté en 1896, à la Faculté de Droit, par une Licence en Sciences commerciales et consulaires, créée par Arrêté Royal du 28 septembre, et destinée à assurer le recrutement du corps consulaire. C'est cette mesure qui introduisit dans l'Université l'enseignement des sciences commerciales, auquel elle était jusqu'alors demeurée étrangère.

Pendant dix années, cette nouvelle discipline de l'enseignement supérieur resta à peu près telle qu'elle avait été organisée au début.

Mais, à partir de 1906, elle fut confiée à une nouvelle École, l'École spéciale de Commerce, dont l'enseignement s'augmenta d'abord de la Licence du degré supérieur en sciences commerciales, de la Licence en Sciences Commerciales et Coloniales, puis, peu après, de la Licence en Sciences Commerciales et Financières. En 1934, l'École, devenue École Supérieure de Sciences Commerciales et Économiques, y joignit la Licence

en Sciences Economiques qui prit la place de la Licence du degré supérieur en Sciences Commerciales, supprimée et l'Agrégation de l'Enseignement moyen du degré supérieur en sciences commerciales. Depuis 1906 avait en outre été créé un Doctorat en Sciences Commerciales qui, en 1934, se doubla d'un Doctorat en Sciences Economiques.

Au cours de ces cinquante années, le nombre des Licenciés avait dépassé les trois mille.

Depuis l'institution du Doctorat, en 1906, cent épreuves doctorales avaient été subies avec succès.

Une bibliothèque scientifique, fondée par le Professeur Emile Witmeur, avait imprimé les travaux les plus remarquables des élèves de l'Ecole et de ses Professeurs. Et elle venait d'atteindre son trente-deuxième volume.

C'étaient là des preuves incontestables de la valeur de l'enseignement de l'Ecole, du rayonnement de sa réputation, de l'activité pédagogique et scientifique de ses professeurs.

Au reste, le renom de l'Ecole avait franchi les frontières du pays, et, jusqu'à la guerre de 1940, la moitié au moins de ses étudiants lui venait des pays étrangers les plus nombreux et les plus divers.

De pareils résultats, aussi dignes d'estime que de considération, faisaient à l'Ecole un devoir de célébrer avec tout l'éclat convenable le cinquante-naire de l'institution de son enseignement à l'Université.

A vrai dire, ce ne fut pas sans certaines appréhensions que le Conseil de l'Ecole prit la détermination qui s'imposait si impérieusement à lui.

Le 4 septembre 1944, quelques jours avant de devoir évacuer la Ville de Liège, les Allemands en retraite, ayant mis le feu à l'Hôtel des Télégraphes et des Téléphones, provoquèrent l'incendie et la destruction complète du siège de l'Ecole, alors Rue de l'Université. Les auditoires, les bureaux, la bibliothèque, le matériel didactique et scientifique, les archives, tout y périt.

La commémoration de l'institution de l'enseignement confié à l'Ecole eut lieu dans des locaux d'emprunt, non loin de l'endroit où un incendie désastreux n'avait laissé que ruines et cendres.

Mais l'Ecole ne pouvait pas, au moment où s'accomplissait le premier demi-siècle de son enseignement, ne point rendre à ceux qui l'avaient créé, développé et illustré, le légitime hommage que leur avaient mérité leur activité et leur dévouement.

D'ailleurs, aussi débordante de vie que par le passé, l'Ecole pouvait sans crainte donner à cet anniversaire l'allure d'une manifestation de confiance dans l'avenir.

Au mois de septembre 1946, l'Ecole convoquait à un Congrès International et à des Journées d'Etudes, non seulement ses élèves et anciens élèves, mais encore de nombreuses personnalités du monde scientifique belge et étranger.

Le Congrès, pour lequel plus de deux cent-cinquante adhésions étaient parvenues au Comité Exécutif, fut solennellement ouvert à la Salle Académique, le 20 septembre, par le Recteur f. f. M. le Chevalier Braas, en

présence d'un grand nombre de représentants des autorités civiles et militaires et des délégués des corps scientifiques belges et étrangers.

Puis, les 20 et 21 septembre se tinrent trois séances d'études au cours desquelles furent discutés sept rapports présentés par des membres des corps professoraux des quatre Universités Belges.

Sans pouvoir entrer dans le détail des sujets de ces rapports, nous sommes fondés à dire que ces trois réunions et les échanges de vues extrêmement instructifs qui y eurent lieu se signalèrent par une parfaite tenue et par la plus grande élévation d'idées.

Les travaux qui s'y firent aboutirent à des vœux précis qui contribueront sans nul doute à l'amélioration des études de sciences commerciales et économiques.

L'Association des Licenciés et Docteurs sortis de l'Ecole célébrai justement, en même temps, le vingtième anniversaire de sa fondation.

Les organisateurs du Congrès et le Bureau de l'Association s'entendirent pour faire coïncider les deux manifestations, et c'est ainsi que la partie académique et scientifique du Congrès se doubla d'une partie récréative pour l'organisation de laquelle le Bureau de l'Association apporta au Comité Exécutif du Congrès l'aide la plus précieuse.

Mais, si les adhérents au Congrès furent nombreux, presque aussi nombreux furent ceux qui, de Belgique et de bien des pays étrangers, tinrent à faire part à l'Ecole des marques d'approbation et de sympathie que leur suggéra son initiative. Beaucoup d'institutions scientifiques étrangères déplorèrent que la difficulté des temps ne leur permit pas d'envoyer des délégués en Belgique.

A ceux qui, par leur générosité, favorisèrent, en la subventionnant largement, l'organisation de ce congrès, l'Ecole ne peut omettre de faire part ici de toute sa reconnaissance. Le monde de la grande industrie et du haut commerce ne fut jamais sollicité en vain et ses représentants se sont montrés de vrais amis de l'Université.

Au cours de ces Journées d'Etudes, et dans les publications qui les accompagnèrent, l'Ecole put annoncer avec une certaine fierté que sa réputation au sein de la jeunesse estudiantine avait heureusement survécu à la destruction de ses locaux et de ses instruments de travail.

Bien qu'elle fut, par la force des choses, privée de sa population étrangère, l'Ecole compta, en 1944-1945, 116 étudiants inscrits, et en 1945-1946, 215 élèves. Cette année, elle en a 196, parmi lesquels 6 étudiants étrangers.

Les deux années de candidature sont, comme de juste, les plus peuplées : elles groupent 126 des élèves de l'Ecole.

Par bonheur, les Pouvoirs Publics ont enfin pris pitié de la détresse de l'Ecole. Ils lui destinent un immeuble sis Place Delcour où elle pourra retrouver tous les auditoires qui lui sont indispensables et où elle jouira en outre des locaux nécessaires pour loger ses services administratifs et sa bibliothèque.

Mais, une fois franchie cette première étape, l'Ecole n'aura encore qu'un domicile. Il s'agira de lui rendre son matériel scientifique et didactique et de reconstituer au plus tôt sa bibliothèque.

Puissent les Pouvoirs Publics lui rendre bientôt tous les instruments de travail dont elle a un si pressant besoin pour continuer à remplir sa mission.

Paul Fraipont.

Ecole de Criminologie

Le 26 octobre 1946 l'Ecole de criminologie, annexée à la Faculté de droit, a été officiellement inaugurée.

Créée à la veille de la guerre, on comprendra que les autorités académiques aient trouvé préférable de ne pas mettre sur pied les enseignements nouveaux qu'elle comporte pendant l'occupation du pays.

M. Cornil, Procureur général près de la Cour de Cassation, et de nombreuses personnalités de la magistrature, du barreau et de l'enseignement supérieur assistaient à la séance solennelle d'ouverture des cours de l'Ecole. Le chevalier A. Braas, Recteur faisant fonction de l'Université et Président de la nouvelle Ecole souligna l'intérêt de cette création et, dans une leçon inaugurale très appréciée, M. l'Avocat général Jean Constant, chargé de cours, démontra, avec une compétence et un sens juridique remarquables, combien l'étude des sciences criminologiques est nécessaire à la formation du magistrat pénal.

L'Ecole délivre un diplôme de « licencié en sciences criminologiques ». L'enseignement comporte deux années d'études portant sur des matières de psychologie, de philosophie du droit, de droit — spécialement de droit pénal et de procédure pénale, — de pénologie, criminologie, criminalistique, de médecine légale, psychiatrie, prophylaxie criminelle, etc.

Les cours sont actuellement suivis par un groupe de jeunes magistrats, médecins, docteurs en droit et étudiants de diverses facultés.

L'Ecole a l'intention de compléter son enseignement par des conférences données par des spécialistes de la criminologie et du droit pénal. Elle a invité cette année M. le Bâtonnier Collignon qui l'entretiendra de « La loi de défense sociale », et M. Leclercq, professeur à la Faculté de Médecine de Lille, qui parlera du « Certificat médical pré-nuptial ».

FACULTÉ DES SCIENCES

Professeurs étrangers

La Faculté des Sciences a été honorée récemment de la visite de MM. Wenger, professeur de Chimie analytique à l'Université de Genève; Van Arkel, professeur de Chimie générale inorganique et de Chimie physique à l'Université de Leyde; Polonowski, professeur de Biochimie à la Faculté de

Médecine de Paris, et Gonseth, professeur de Mathématiques à l'Ecole Polytechnique de Zurich.

Chacun d'eux a séjourné plusieurs jours dans notre Université et y a fait plusieurs conférences.

Missions scientifiques

Le professeur Marcel Dubuisson a été appelé à organiser et à diriger à l'Université d'Alger, des travaux de recherches biologiques.

Les professeurs Bouillenne et D'Or ont pris part, respectivement pour ce qui concerne les sciences botaniques et physico-chimiques, à une mission d'information scientifique aux Etats-Unis, organisée par la Belgian American Educational Foundation et le Fonds National de la Recherche Scientifique.

M. Maurice Desirant, chercheur qualifié du F. N. R. S., travaille au Royal Mond Laboratory à Cambridge comme collaborateur du professeur Allen.

M. Jean Godeaux poursuit des recherches au laboratoire de physiologie de l'Université de Copenhague.

M. Georges Duyckaerts, chargé du cours de chimie analytique (partim), est en mission d'étude aux Etats-Unis, comme Advanced Fellow de la B. A. E. F.

M. Eugène Fredericq, assistant de chimie physique, fait un séjour au laboratoire du professeur Linderström-Lang à Carlsberg (Danemark).

Enfin, M. Dieu, assistant de chimie physique également, est en mission au laboratoire du professeur Derwichian à l'Institut Pasteur.

Echanges de chercheurs

Sous les auspices des accords culturels hollando-belges, cinq chercheurs de l'Université de Liège, dont trois de la Faculté des Sciences : MM. Renard, Jadot et Carriaux, ont été invités à prendre part, au laboratoire de microchimie organique du professeur Havinga, de l'Université de Leyde, à des travaux pratiques de microchimie analytique et préparative, organisés à l'intention des jeunes chercheurs étrangers.

Agrégation de l'enseignement supérieur

M. Derwidue, assistant de M. le professeur Godeaux, a présenté cette année les épreuves de l'agrégation à l'enseignement supérieur.

Le titre d'agrégé de l'enseignement supérieur lui a été décerné à l'unanimité.

Sa thèse d'agrégation était intitulée : « Recherches sur les transformations bi-rationnelles ».

Promotions

M. Marcel Renard, assistant de chimie générale organique, a été nommé associé du F. N. R. S. et promu au grade de chef de travaux.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Marcel Florkin, Prix Francqui 1946

La Faculté de Médecine de l'Université de Liège a été honorée en la personne de notre collègue Marcel Florkin, titulaire — avec MM. F. H. Van den Dungen et F. L. Ganshof — du Prix Francqui 1946.

C'est à Henri Fredericq que revient le mérite d'avoir « repéré » Marcel Florkin, étudiant en candidature en médecine, de lui avoir fait faire ses premiers travaux originaux sur l'excitabilité et de l'avoir envoyé apprendre la biochimie à l'étranger, où notre collègue passa deux ans travaillant avec tous les bons biochimistes de Harvard, Munich et Paris (1928-1930).

En 1935 Marcel Florkin recueillait l'enseignement de la « chimie physiologique » qu'Henri Fredericq gardait pour le mettre en mains sûres. Florkin entre dans deux Facultés : celle de Médecine et celle des Sciences, et, sans renoncer à la biochimie pure, il s'installe en maître dans la biochimie médicale, dans celle qui touche de près à la pathologie (1).

En 1935 Marcel Florkin avait publié son premier ouvrage important : « Recherches sur les hémérythrine » qui lui avait valu le grade d'agrégé de l'enseignement supérieur.

C'est la publication en 1944 d'un ouvrage intitulé : « L'évolution biochimique » qui consacra l'originalité et l'esprit de synthèse de notre collègue. Transport de l'oxygène, métabolisme de l'azote, régulation osmotique, tous les grands mécanismes de la vie ont été étudiés systématiquement par Florkin et les nombreux élèves qu'il a groupés dans son laboratoire de l'Institut L. Fredericq. De ces multiples travaux se dégage la notion d'adaptation biochimique, parallèle à l'adaptation des caractères anatomiques et physiologiques.

Si nombre d'ouvrages et de travaux de Marcel Florkin constituent des recherches de science pure et des travaux qui le rattachent à la Faculté des sciences, notre collègue n'a pas négligé son enseignement en Médecine et poursuit avec ses élèves des recherches fort importantes pour la physiologie et la pathologie de l'homme. Son enseignement a fait l'objet de deux traités, publiés en 1944 et 1945 (2), qui n'ont de pareil dans aucun pays et qui « sont des merveilles d'intelligence, de précision, de finesse, qui sont véritablement des œuvres originales et non, comme beaucoup d'œuvres

(1) Z. Bacq : « Marcel Florkin ». (*Bulletin des Alumni*, juillet 1946, pp. 384-385.)

(2) Introduction à la Biochimie générale. Liège, Desoer 1944, et Précis de Biochimie humaine. Liège, Desoer 1945, 4^e édition.

didactiques, d'insipides compilations plus ou moins honnêtes » (1). Et pendant la guerre Marcel Florkin a fait une étude fort approfondie du sang des malades atteints d'œdème de famine.

Derrière ces trois grands ouvrages, connus des étudiants et de ses collègues non spécialisés, se trouve une imposante réserve de quelque cent quatre-vingts notes et mémoires où Marcel Florkin a consigné le détail de ses recherches, et où l'on trouve aussi quelques biographies et des exposés d'histoire de la biologie.

Enfin notre collègue a le grand mérite d'avoir formé déjà de nombreux disciples.

La Ville de Liège a tenu à honorer le professeur Florkin en une séance académique qui réunit à « La Violette » les autorités provinciales, les édiles locaux et le monde universitaire.

Le jour même le Gouverneur de la Province recevait le lauréat et le soir l'« Association pour le progrès intellectuel et artistique en Wallonie » (A. P. I. A. W.) lui offrait un dîner qui réunit les nombreux amis qu'il possède dans les milieux les plus divers de la science, de la médecine, des arts et des lettres.

A. B.

Le Centre de Recherches pour la Pénicilline et les autres Antibiotiques (C. R. P. A.)

Peu de temps après la libération, le Dr Marteaux, Ministre de la Santé Publique a pris l'initiative de créer un Centre de Recherches pour la Pénicilline et les autres Antibiotiques, que l'on désigne en abrégé sous le nom de C. R. P. A. Le Professeur A. Gratia, dont l'école s'est occupée activement du problème de l'antibiose depuis plus de vingt ans déjà, reçut du Ministre la mission de constituer ce Centre et de présider à ses destinées. Il s'agit de créer un Institut de recherches orientées vers des problèmes de science pure mais susceptibles de conduire à des conséquences sociales, voire économiques importantes. Créé par arrêté du Régent du 12 avril 1945, le Centre sera érigé à Liège, où il aura d'étroits rapports avec notre Université, mais aussi avec d'autres établissements scientifiques du pays.

Une Commission de gestion et de coordination a été récemment nommée par arrêté du Régent du 1^{er} décembre 1946, elle est constituée de MM. les Professeurs A. Gratia, Président, M. Florkin et V. Desreux, de l'Université de Liège, du Dr P. Nelis, Directeur du Laboratoire central de l'Etat à Bruxelles, représentant le Ministère de la Santé publique et de M. Georis, Inspecteur des Finances adjoint. Outre les laboratoires déjà existants de Bactériologie médicale du Prof. Gratia, de Biochimie du Prof. Florkin et de Chimie physique du Prof. Desreux, le Centre comportera des installations complètement nouvelles de Microbiologie générale, disposant

(1) Z. BACQ : *loc. cit.*

d'un matériel lourd permettant la production de cultures microbiennes à l'échelle massive. Placé sous la direction du Dr M. Welsch, ce dernier département sera installé au Boulevard de la Constitution dans l'ancien Institut de Mécanique, mis à sa disposition grâce à l'intervention de M. l'Administrateur-Inspecteur, le Professeur J. Duesberg, et déjà les travaux sont en voie d'exécution. L'intérêt que cet outillage moderne, unique en Belgique, représente pour l'avenir scientifique de tout le pays en général et de notre Université en particulier n'échappera à personne.

**Deuxième Congrès International sous l'égide
de l'Académie Internationale de Médecine légale et sociale
Bruxelles et Liège 25-28 juin 1947**

Ce Congrès, qui réunit, dès à présent, une participation choisie de délégués des pays anglo-saxons et sud-américains comprendra cinq sections : 1^o Médecine légale judiciaire; 2^o Médecine sociale; 3^o Médecine du travail; 4^o Psychiatrie médico-légale et sociale; 5^o Criminalistique y compris la toxicologie. (Langues véhiculaires principales : anglais et français.)

Par ses différentes sections, ce Congrès s'adresse à la fois aux ingénieurs, aux juristes, aux médecins et aux sociologues.

L'inscription est fixée à 10 dollars (475 francs belges environ); elle donne droit aux publications du Congrès. Elle peut être versée dès à présent au C. C. P. 66149 du Docteur P. Enderlé, Secrétaire-Trésorier, rue des Chevaliers, 16, Bruxelles.

Pour renseignements, s'adresser au Prof. P. Moureau, Secrétaire Général, Service de Médecine Légale, Institut de Pathologie, 1, rue des Bonnes Villes, Liège. Paul Moureau.

VII^e Congrès de biologie (3-5 octobre 1946)

L'événement le plus important dont notre Faculté de Médecine ait été le siège depuis les vacances est incontestablement le VII^e Congrès de Chimie Biologique qui a tenu ses assises à Liège du 3 au 6 octobre. En prélude à ce Congrès, le mercredi 2 octobre, l'Université de Liège décerna le titre de Docteur *honoris causa* à une série de brillants protagonistes de ces assises internationales : MM. G. Bertrand, E. Chain, Sir Howard Florey, G. Levi, J. Trefouël et S. A. Waksman.

M. le chevalier Braas, recteur f. f. de l'Université de Liège, inaugura la séance en rappelant d'abord la cérémonie au cours de laquelle fut décerné le même diplôme à Sir Alexander Fleming, et il évoqua les espoirs que tous les savants du monde nourrissent vis-à-vis de la compréhension mutuelle entre les nations. Suit alors l'exposé du *curriculum vitae* des nouveaux Docteurs *honoris causa*. M. Stainier fit celui de Gabriel Bertrand,

doyen des Biochimistes de France. M. Chèvremont parla en termes excellents de l'œuvre du professeur G. Levi, de Turin, maître de l'histologie et de la cytologie du système nerveux. M. Roskam souligna l'importance des travaux de M. J. Tréfouël, Directeur de l'Institut Pasteur de Paris et pionnier du chapitre des sulfamidés. M. Gratia relata l'œuvre de Sir Howard Florey et du Dr Ernest Chain, les deux maîtres de l'Université d'Oxford à qui des travaux monumentaux sur la pénicilline valurent le Prix Nobel, et il associa à leur éloge celui de l'œuvre du professeur S. A. Waksman, de New Brunswick (U.S. A.), rendu illustre par la découverte de la streptomycine. Le professeur Gabriel Bertrand répondit en termes émus et courtois à ces discours éloquents et documentés et il se plut à souligner le caractère de haute manifestation de solidarité intellectuelle qui émanait de cette belle cérémonie.

La séance d'ouverture du Congrès avait lieu le lendemain, 3 octobre, à 9 heures dans l'hémicycle de la salle académique. Le professeur Florkin, Président du Congrès, souhaita la bienvenue aux congressistes venus au nombre de plusieurs centaines de douze nations différentes. M. E. Fauré-Frémiet, vice-président de la société de chimie biologique salua les personnalités présentes et M. Tiselius, de l'Université d'Upsal exposa ensuite son rapport sur « certains aspects de l'isolement et de l'identification des fragments de la molécule protéinique ».

A 11 h. 30 eut lieu la séance d'ouverture de l'Exposition de tableaux, manuscrits, estampes et ouvrages précieux, organisée dans la salle Wittert de la Bibliothèque universitaire.

Après que M^{me} Gobeaux-Thonet eut, en termes choisis, présenté les œuvres exposées, les richesses des nombreuses vitrines furent livrées à la curiosité et à l'admiration des invités. L'après-midi, répartis en trois groupes siégeant respectivement à l'Institut Léon Fredericq, à l'Institut A. Swaen et à l'Institut E. van Beneden, les congressistes tinrent des séances d'études au cours desquelles on remarqua particulièrement les rapports présentés par M. D. P. Riley (Cambridge) sur « Les rayons X et la structure des protéines cristallisées » et par M. E. Gorter (Leyde) sur « L'étalement en couches moléculaires des protéines conjuguées ».

A 16 heures, le professeur S. A. Waksman, de l'Université de New Brunswick (U. S. A.) faisait à la salle académique une conférence sur la streptomycine, antibiotique dont on lui doit la découverte.

Les congressistes se rendirent ensuite à l'Hôtel de ville, où ils furent les hôtes du bourgmestre qui leur exprima les sentiments chaleureux qu'éprouve à leur égard le monde scientifique liégeois.

Le vendredi 4 octobre à 9 heures, le travail scientifique continua dans les trois Instituts. Parmi les communications de cette matinée, notons les rapports de M. P. Grabar (Paris) sur « Les globulines du sérum », de M. J. Brachet (Bruxelles) sur « La synthèse biologique des protéines » et de M. L. Massart (Gand) sur « Les progrès de l'enzymologie depuis 1940 » comme aussi le rapport de M. P. Govaerts (Bruxelles) dans le cadre des séances consacrées aux « Enseignements de la guerre dans le domaine de la nutrition », sous la direction du prof. E. J. Bigwood.

A 11 h. 45 avait lieu l'inauguration de la rue Léon Fredericq en présence de nombreuses personnalités.

L'après-midi les congressistes poursuivirent leurs travaux dans les différentes sections et entendirent notamment les rapports documentés de M. et M^{me} Mann (Cambridge) sur « Le rôle des oxydations et des phosphorylations dans la formation et le transfert de l'énergie métabolique », de M. J. Roche (Marseille) sur les phosphatases, de MM. Brouwer et Frens (Wageningen) sur l'alimentation des animaux domestiques, de M. Kay (Reading) et de M. Lund (Copenhague) sur le même sujet.

A 16 heures, Sir Howard Florey fit dans la salle académique un exposé magistral sur « Les antibiotiques produits par les bactéries ».

A 17 heures, les congressistes étaient reçus au Palais provincial où le regretté M. J. Lambert, greffier provincial, entouré des membres de la députation permanente, les accueillit dans la somptueuse salle du Conseil provincial. Après avoir souhaité la bienvenue aux étrangers, M. Lambert remit des médailles à huit personnalités : MM. L. Fridericia (Copenhague), S. A. Waksman (New Brunswick), L. Binet (Paris), R. A. Peters (Oxford), E. Gorter (Leyde), A. Tiselius (Upsal), Guggenheim (Bâle) et Florkin (Liège) en même temps qu'une gravure originale due au talent de J. Donnar à M. G. Levi (Turin). Au nom des participants étrangers, M. Peters remercia en anglais.

Le samedi 5 octobre, les congressistes entendirent deux importants rapports, celui de M. H. Veldstra (Amsterdam) sur les actions entre les ergones et leurs substrats et celui de M. R. A. Peters (Oxford) concernant l'action de certains vésicants sur le système cérébral d'oxydation de l'acide pyruvique. A 14 h. 30, les congressistes se réunissaient en grand nombre à la salle académique pour entendre la magistrale et élégante conférence de M. E. Chain (Oxford) sur la constitution chimique des pénicillines. A 17 h., dans la belle salle de la société libre d'Emulation, et sous les auspices de cette dernière, se déroula une séance d'hommage à Louis Pasteur. M. Léon Binet, Président de la Société de chimie biologique, se limitant au domaine technique, parla surtout des progrès faits par la science à la suite des recherches de Pasteur sur les fermentations et la maladie du charbon. Son allocution très élégante et de haute tenue fut très applaudie. M. J. Tréfouël, Directeur de l'Institut Pasteur, essaya de montrer l'homme plus que l'œuvre et fit entrevoir une personnalité très attachante, toute de finesse, de volonté et de ténacité. Il s'efforça, par le moyen de la correspondance du grand savant français, de faire comprendre mieux encore la richesse de cette âme d'élite.

Après cette séance, M. le Recteur recevait dans les Salons de l'Université une assemblée d'élite où on voyait à côté des plus grands noms de la Biochimie d'aujourd'hui les maîtres de notre Université et de nombreuses autorités parmi lesquelles plusieurs ministres et Monseigneur van Waeyenberg, Recteur magnifique de Louvain.

A 20 heures, un banquet rassembla les congressistes dans la salle des moulages de l'Académie Royale des Beaux-Arts qui, grâce à l'amabilité de MM. J. Ochs et J. Bosmans, avait reçu pour la circonstance une parure

de chefs-d'œuvre. C'est dans cette somptueuse salle à manger aux murs décorés d'œuvres d'Ingres, de Boudin, de Gauguin, de Picasso, d'Evenepoel d'Ensor, etc. que M. le ministre Vos s'adressa aux convives réunis. On entendit ensuite les remerciements exprimés par le maître de la Biochimie anglaise, le professeur R. A. Peters, d'Oxford, puis les souhaits de l'UNESCO exprimés par le Dr J. Needham, secrétaire de la section des sciences de cet organisme international.

M. Léon Binet, Doyen de la Faculté de Médecine de Paris évoqua l'amitié franco-belge, forte dans la bonne comme dans la mauvaise fortune. M. Florikin, Président du Congrès conclut par des remerciements à tous ceux qui l'avaient aidé à l'organiser. Il adressa un témoignage particulier de reconnaissance au secrétaire général du Comité d'organisation, le Dr M. J. Dallemagne, comme à M. René Fabre, Doyen de la Faculté de Pharmacie de Paris, cheville ouvrière du Comité français. Un divertissement folklorique en forme de ballet mit fin à ce banquet, épilogue d'un Congrès qui, par sa tenue scientifique, par le nombre et la qualité de ses participants, marquera une date dans les annales de la science biochimique et dans la vie scientifique de l'Université de Liège.

Enseignement post-universitaire de pratique cancérologique

Un autre événement important est la réalisation sous la direction du prof. J. Firket, d'un enseignement post-universitaire de pratique cancérologique qui a connu un magnifique succès. Les exposés que firent le samedi 14 et le dimanche 15 décembre les professeurs Firket, Desaise, Orban, Christophe, Lapière, Forêt, Destrée, Gosselin et Fauconnier sur différents aspects de la pratique cancérologique ont été hautement appréciés par les nombreux médecins réunis pour les entendre.

Professeurs étrangers

En outre deux conférenciers étrangers de grande classe ont honoré la tribune de la Faculté de Médecine, M. le prof. Boerema d'Amsterdam et M. le prof. J. Roche de Marseille.

Institut supérieur d'éducation physique annexé à la Faculté de Médecine

Aux termes d'un Arrêté du Régent du 27 novembre 1946, l'admission aux épreuves de l'Institut a été réglée pour certains cas particuliers.

¹⁰ Les porteurs du certificat de *deuxième* épreuve de la candidature en sciences naturelles et médicales (grade légal ou scientifique) peuvent être admis à la première épreuve de l'examen de licencié en éducation physique moyennant un examen complémentaire sur l'anatomie humaine systématique, sur la pratique de l'éducation physique, ainsi que sur les

parties du cours de notions de philosophie qui n'ont pas fait l'objet de leurs épreuves antérieures.

2^o Les porteurs du certificat de *première* épreuve de la candidature en sciences naturelles et médicales (grade légal ou scientifique) sont admis à la deuxième épreuve de l'examen de candidat en éducation physique avec dispense de l'interrogation sur les parties du cours de notions de philosophie qui ont fait l'objet de la première épreuve susdite.

FACULTÉ DES SCIENCES APPLIQUÉES

L'Université a eu à déplorer la mort de M. Pierre Grignet, survenue inopinément le 8 novembre 1946. Ses funérailles eurent lieu dans l'intimité le 11 novembre.

Ingénieur civil des constructions (1934), ingénieur des constructions hydrauliques et ingénieur hydrographe (1935), Monsieur Grignet était assistant, depuis 1938, des Cours de Constructions du Génie civil et d'Hydraulique fluviale.

Il s'est dévoué à la mise au point très longue des laboratoires d'hydraulique fluviale et de mécanique du sol et a pris une grande part à l'organisation du stand très réussi de l'hydraulique au Palais des Universités de l'Exposition de l'Eau en 1939. Les difficultés de la guerre, dès 1940, et les dévastations de 1944 avaient réduit à néant le résultat de ses efforts, mais il s'était remis courageusement à la tâche avec des progrès satisfaisants.

Sa disparition est une grande perte pour le service de M. Campus, auquel il allait être attaché définitivement en qualité de conservateur.

* * *

Invités par la Belgian American Educational Foundation de New-York, les Professeurs L. d'Or et M. Legraye se sont rendus en mission d'informations scientifiques aux Etats-Unis. A cette occasion M. Legraye, professeur de Géologie appliquée, a fait des conférences aux Universités Columbia (New-York), Harvard et Minneapolis.

* * *

Le professeur P. Fourmarier a été nommé Associé Etranger de la Société Géologique de France et membre correspondant de la Société Tchecoslovaque de Minéralogie et Géologie.

* * *

Tandis que M. P. Macar, chef de travaux de géographie physique, recevait le prix de la fondation A. de Potter de l'Académie Royale de Belgique, M. L. Calembert, chef de travaux, obtenait le prix Wettrens de l'Académie Royale de Belgique et était nommé membre correspondant de la Société Tchecoslovaque de Minéralogie et Géologie.

* * *

Par Arrêté Royal du 16-2-46 les professeurs Desreux et M. Legraye ont été nommés Administrateurs de l'Institut pour la Recherche Scientifique Appliquée à l'Industrie et à l'Agronomie (I. R. S. I. A.), et par Arrêté Royal en date du 6-6-46 les professeurs M. Legraye et L. Bacq ont été élus membres du Conseil Supérieur de la Sécurité Civile (Ministère de l'Intérieur).

* * *

Monsieur le professeur Campus a reçu récemment la Vice-Présidence de l'Association Internationale Ponts et Charpentes. Il a été invité à donner des conférences à l'Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich, et à l'Ecole d'Ingénieurs de Lausanne.

* * *

Monsieur le professeur A. Schlag a été choisi comme membre du Conseil d'Administration de l'Office National pour l'achèvement de la Jonction Nord-Midi.

* * *

Au cours du Congrès de Chimie Industrielle (Paris) qui, pour la première fois depuis la libération, reprenait ses assises, nos collègues MM. G. Batta, L. d'Or et A. Gillet ont été nommés Membres d'Honneur de la Société de Chimie Industrielle. Rappelons que notre Faculté était officiellement représentée à ce Congrès.

* * *

Parmi les personnalités appelées par notre Faculté à faire des conférences à Liège, citons M. le professeur Ros, de l'Institut Polytechnique Fédéral de Zurich.

* * *

Enfin M. le professeur Chevenard a été invité à donner trois conférences à l'Université de Liège, les 24-25 et 27 mars 1947 (1).

BIBLIOTHÈQUE CENTRALE

La Bibliothèque se remet lentement des déprédations graves qu'elle a subies, pendant la guerre, tant dans ses collections que dans les locaux qui les abritaient.

La restauration du vieux bâtiment qu'elle occupait jadis, au fond de la cour, mettra fin momentanément à l'angoissant problème du logement

(1) Ayant eu peu de temps pour réunir ces informations, nous avons omis peut-être certains faits importants : nous nous excusons auprès des intéressés et espérons dans une prochaine chronique, réparer nos omissions involontaires.

de ses Services et des 900.000 volumes et brochures qu'elle possède, en attendant la « Nouvelle Bibliothèque » rêvée. Les travaux de remise en état d'habitabilité demanderont un an. Dernière année d'une vie atrophiée et misérable, indigne d'une bibliothèque universitaire et préjudiciable aux études et à la recherche scientifique.

Moins spectaculaires, les pertes subies par ses collections de livres et périodiques dans le désastre de l'ancienne Banque Liégeoise et dans les Instituts universitaires sinistrés ne sont pas moins réelles. Cinquante mille volumes sont détruits ou rendus inutilisables et plus de cent mille autres réclament des réparations ou une reliure nouvelle. Plus de trois cent mille volumes attendent encore, empilés les uns sur les autres, dans un sous-sol, de nouveaux locaux.

Si nous avons pu sauver, de justesse, les riches collections de manuscrits, d'incunables, d'estampes et de tableaux de notre Bibliothèque, il n'en reste pas moins que toutes ces pièces de valeur, ont, autant que les livres, besoin de soins attentifs et de restaurations.

Comment réparer et reconstituer ce riche patrimoine sans ressources extraordinaires ?

Seule, la France, meurtrie elle-même dans ses Universités et dans ses Bibliothèques, s'est inquiétée de nous venir en aide. Par l'entremise de M. Daniel-Lamazière, Consul Général de France à Liège, le Gouvernement français nous a fait parvenir l'année dernière, plus de 1800 ouvrages scientifiques de publication récente. Qu'il trouve ici l'hommage ému de notre reconnaissance.

D'autre part, l'« American Library Association » transmet à la Bibliothèque Royale, pour être réparties entre les Bibliothèques universitaires du pays, les années de guerre de 302 revues américaines. Ce don impliquait l'obligation pour le bénéficiaire, de continuer, à ses frais, l'abonnement aux revues qu'il recevrait. Notre Bibliothèque se vit attribuer 55 revues, totalisant 440 volumes, dont une quarantaine de périodiques qu'elle ne possédait pas en 1939.

Pendant la guerre, le Gouvernement belge de Londres avait chargé le Professeur Timmermans qui se trouvait en Angleterre, d'acheter pour chacune des bibliothèques universitaires et la Bibliothèque Royale les périodiques et ouvrages anglais les plus représentatifs de l'esprit scientifique Anglo-Saxon qui furent publiés de 1940 à 1945 inclus. Notre Bibliothèque reçut pour sa part, 1550 ouvrages scientifiques et 185 revues représentant 1110 volumes. En contrepartie, nous dûmes nous engager à continuer l'abonnement à ces revues dont plus d'une centaine ne figuraient pas sur nos listes d'acquisitions. Nous sommes profondément reconnaissants au Professeur Timmermans d'avoir songé, en dépit de difficultés de toute nature, à enrichir aussi judicieusement nos bibliothèques universitaires et nous regrettons vivement que la même politique d'achat n'ait pas été pratiquée par le Gouvernement belge, aux Etats-Unis.

Malgré de grandes difficultés matérielles, nous avons estimé souhaitable que la Bibliothèque reprenne au plus tôt sa place dans le cadre des activités universitaires. Dans ce but, nous avons accepté d'organiser quatre expo-

sitions d'estampes et de livres rares. Les deux premières, sous les auspices de l'A. P. I. A. W. révélèrent aux amateurs d'estampes anciennes la présence, dans les collections de la Bibliothèque, de belles séries de bois d'Albert Dürer et d'eaux-fortes de Rembrandt van Ryn. Du 9 juin au 20 juillet, un nombreux public défila dans la salle d'exposition de l'A. P. I. A. W. ne dissimulant pas son étonnement devant de telles splendeurs.

A l'occasion du VII^e Congrès de Chimie biologique qui se tint à Liège du 3 au 6 octobre dernier, un choix d'incunables et d'éditions princeps du XVI^e siècle ayant trait à la médecine ou à la botanique fut exposé dans les vitrines de la Salle Wittert. Dans les valves murales figuraient d'anciennes vues de Liège et des gravures des liégeois Suavius, Natalis, Demarteau et Redouté. Aux murs, le rutilement des ors et des couleurs vives des tableaux des XV^e et XVI^e siècles, légués par le Baron Wittert, attirait tous les regards.

Une seconde salle rassemblait des souvenirs universitaires, l'œuvre gravé d'artistes liégeois contemporains et, en vitrines, un choix des plus belles pièces de la collection d'objets indigènes du Congo belge rapportée par Henri Firket.

Cet échantillonnage de documents variés avait pour but de révéler aux Congressistes la richesse des sources bibliographiques et iconographiques que possède notre Bibliothèque.

Pour clôturer une année d'activité fébrile, une exposition d'estampes de Gilles et Gilles-Antoine Demarteau fut ouverte dans la Salle Wittert du 10 au 30 novembre, sous les auspices de l'Union liégeoise du Livre et de l'Estampe.

Depuis, la Salle Wittert, dépouillée de ses œuvres d'art et isolée par les travaux en cours, attend comme la Belle au Bois dormant, une vie nouvelle.

J. Gobeaux-Thonet.

La Vie universitaire en Belgique

Les Universités

Note de la rédaction

Nous avons cru devoir consacrer cette première chronique de la vie des Universités à un bref exposé historique de la vie des Universités de Gand, Bruxelles et Louvain pendant la guerre. Il est des choses qu'on doit savoir et, surtout, qu'on ne doit pas oublier !

Qu'on ne s'étonne pas du silence concernant notre « Alma Mater », la présente chronique étant réservée à la vie des Universités autres que Liège. Au surplus l'histoire de la résistance universitaire liégeoise fera l'objet d'un numéro spécial, que nous espérons pouvoir sortir prochainement.

L'Université de Gand pendant la guerre

La propagande pangermaniste, — écho de l'activisme de 1914-1918 — pensait pouvoir rallier sans trop de peine les milieux de l'Université flamande de Gand, que les autorités occupantes confondaient sans doute dans leur naïveté avec une minorité de traîtres au pays. Ils durent vite déchanter et ce fut rapidement la persécution directe ou indirecte : il faut dire que l'histoire de l'Université de Gand durant les années de guerre se résume dans une lutte, tantôt ouverte et tantôt souterraine, entre l'influence des allemands et de leurs collaborateurs, d'une part, et celles des autorités académiques loyales et des étudiants, d'autre part. Cette dernière apparaît de loin la plus forte.

Dès le début l'action sur les étudiants fut entreprise par le « Gentsch Studenten Verbond » (G. S. V.) organisé, avec l'appui de l'occupant, sur des bases dictatoriales. Mais rien ne fut épargné pour saboter son action et celle des associations affiliées, dont certaines ne tardèrent pas à résister au sein même du G. S. V.

Dès le début les étudiants bien pensant se mirent en rapport avec leurs camarades des autres universités et s'affilièrent aux mouvements de résistance. En 1941 ils éditèrent deux journaux clandestins — le *Klokke Roeland*,

puis le *Tyl* qui ne manquèrent pas l'occasion d'appeler les étudiants à combattre les plans de l'occupant, — notamment le « Service du travail volontaire », puis obligatoire. Des bagarres eurent même lieu au cours desquelles ils détruisirent le mobilier du local des collaborateurs et se heurtèrent aux forces de la « Gestapo » et de la « Feldgendarmérie » qui blessa certains d'entre eux, en arrêta et en déporta d'autres.

Le G. S. V. ne groupa d'ailleurs en aucun moment plus d'un tiers des étudiants gantois et à la fin de 1943 son chef, national-socialiste avéré, se trouvait pratiquement isolé : son association se désagrégeait et il avait dû vendre son local. La plupart des cercles facultaires avaient, dans l'entretemps, repris leur activité clandestine, dans un esprit de résistance et avec l'appui du Recteur et de la très grande majorité du corps professoral.

Le Recteur, M. De Smet, ne manqua d'ailleurs pas une occasion de prévenir les étudiants de toutes les manœuvres de la propagande allemande et du G. S. V., et de les encourager dans leur action de résistance. Il protesta, dans une lettre courageuse, qui fut lue aux applaudissements du conseil académique, contre l'instauration du travail obligatoire. Il se joignit aux protestations des Recteurs des autres universités, et des présidents de la Fondation universitaire et du F. N. R. S. contre l'arrestation des membres du conseil d'administration de l'Université de Bruxelles d'abord, puis contre celle de Monseigneur Van Wayenbergh, Recteur-magnifique de l'Université de Louvain. Il intervint encore lorsque douze membres du corps professoral et scientifique furent arrêtés par les allemands.

Un rapport d'un des professeurs « d'échange » allemand, — rapport découvert après la libération, — exprime le dépit que lui inspirait l'éloignement où le tint le corps professoral gantois, demande la mise à pied du Recteur et déclare que c'est dans les rangs des professeurs que sont les véritables nids de résistance. Les allemands se plaignant à la Faculté de médecine que les réunions qu'ils organisaient n'étaient pas suivies, s'entendirent répondre que l'abstention des professeurs et des étudiants durerait aussi longtemps que la guerre.

Deux professeurs ne craignirent pas, malgré les espions présents dans leurs auditoires, de parler publiquement contre l'ordre nouveau : l'un d'eux le paya de sa mort en prison et l'autre dans un camp de concentration. Trois membres du personnel scientifique laissèrent également leur vie dans ces camps. Quatre étudiants tombèrent au champ d'honneur, quatorze autres périrent dans les geôles allemandes (Chiffres connus au 6 juin 1945) (1).

L'Université de Bruxelles pendant la guerre

L'Université de Bruxelles avait, plus que toute autre, de sérieuses raisons de craindre les conséquences d'une occupation allemande. Il apparaissait évident que si le dogmatisme féroce du national-socialisme « pourrait s'accommoder de la neutralité scientifique, en attendant que son

(1) Universiteit te Gent 1940-1945 *Weerstand en Bevrijding*, 1945.

» action corruptrice s'exerce sur la science, par contre la liberté absolue
» de pensée, le libre-examen, élevé à la dignité d'un principe de vie,
» raison fondamentale et intangible de l'Université de Bruxelles, apparait
» trait forcément aux idéologues du National-socialisme comme le ferment
» le plus haïssable qui pourrait se développer dans l'enseignement supérieur.
» L'incompatibilité était sans remède ».

Dans l'intérêt des étudiants le Conseil d'administration décida pourtant de ne pas fermer l'Université dès le début de l'occupation et, conformément aux paroles de Mgr Van Wayenbergh, « de supporter beaucoup de choses » afin de pouvoir conserver la direction intellectuelle de notre jeunesse ». Mais pas plus toutefois que ne le permettrait la dignité et les principes qui se trouvaient à la base même de l'institution.

Dès le 31 octobre 1940, excitée d'ailleurs par la presse embochée, l'autorité allemande désignait un Commissaire auprès de l'U. L. B. Tant que l'activité de ce commissaire se maintint dans des limites acceptables, l'Université continua son activité. Ce fut une période de lutte continuelle et pénible pour les autorités académiques qui, à force d'énergie et d'habileté parvinrent à maintenir, pendant quelque temps, les interventions du curateur allemand dans ces limites. On trouvera un récit émouvant des péripéties de cette lutte dans l'ouvrage de M. le professeur Marcel Vauthier « L'Université de Bruxelles sous l'occupation allemande » (1).

Elle devait se terminer par la décision du conseil d'administration de fermer l'Université, lorsque les autorités occupantes voulurent imposer la nomination de professeurs collaborateurs et dont l'un avait été membre du premier Conseil des Flandres pendant l'autre guerre ! Car l'Université avait été rouverte dans l'intérêt des étudiants, mais « elle ne pouvait servir » de camouflage à un enseignement qui ne serait pas le sien ».

La décision de fermeture prit les allemands au dépourvu et ruinait leur espoir de faire de l'U. L. B. un foyer de propagande pour leurs idées. On connaît la suite : sur 300 membres du corps enseignant, 19 seulement obtempérèrent à l'ordre qui leur fut donné par l'occupant de continuer leur enseignement, et, à titre de sanction, 8 membres du conseil d'administration furent arrêtés et incarcérés à la Citadelle de Huy d'où ils ne sortirent qu'en mars 1942.

Quant aux étudiants ils se dispersèrent en partie vers les Universités de Louvain et de Liège qui mirent tout en œuvre pour les accueillir et faciliter la continuation de leurs études. Pour ceux qui ne pouvaient quitter la capitale, des organismes, sympathisant avec l'Université, mirent sur pied des conférences et des répétitions, qui se transformèrent en véritables cours où les étudiants reçurent une préparation très efficace pour la présentation de leur examen devant le jury central.

L'Université de Bruxelles fut, en dehors de ces événements, durement touchée dans la personne de ses professeurs et de ses étudiants :

15 membres du corps professoral, 2 membres du personnel administratif et technique et 119 étudiants et anciens étudiants périrent, soit au champ

(1) Bruxelles, Cock 1944.

d'honneur, soit fusillés ou décapités, soit dans les prisons ou les camps de concentration;

68 professeurs, 3 membres du personnel administratif et technique et 136 étudiants et anciens étudiants furent arrêtés comme otage, emprisonnés ou envoyés dans les camps de concentration.

Ces chiffres ne comprennent pas les prisonniers de guerre. Parmi les étudiants il y eut 95 volontaires de guerre.

Quant aux groupements de résistance, ils comptèrent 15 membres du corps professoral et 425 élèves (1).

Au point de vue des dégâts matériels, l'Université de Bruxelles n'a pas subi de destructions comparables à celles de Louvain et de Liège. « Mais, nous écrit M. le professeur Vauthier, l'occupation de ses locaux » par l'armée allemande, et notamment par les *Waffen S. S.*, a entraîné » des dégradations importantes des équipements et des appareils de laboratoire, ainsi que des vols. Au surplus un grand nombre d'appareils » ayant dû être déposés dans des locaux non appropriés et étant restés sans » entretien pendant plusieurs années, se sont révélés presque inutilisables » après la guerre. Sans pouvoir vous donner des précisions à ce sujet, » je puis vous dire cependant que les dégâts ainsi causés s'élèvent à plusieurs millions. »

Comme des autres Universités, on peut dire de l'attitude de l'U. L. B. pendant la guerre qu'elle a fait honneur aux institutions d'enseignement supérieur.

L'Université de Louvain pendant la guerre

Pour la deuxième fois en 25 ans, l'Université de Louvain a payé un lourd tribut à la guerre.

On sait que les premiers jours de celle-ci furent marqués par une répétition de l'acte de sauvagerie contre la science et contre l'esprit que constitua la seconde destruction de la Bibliothèque universitaire et la perte de ses 900.000 volumes.

Les bombardements d'avril et mai 1944 causèrent aussi à l'Université des dommages extrêmement graves : destruction totale ou partielle des Instituts de physique, du Collège du St-Esprit, du Collège St-Bellarmin, de l'Institut de Zoologie, de l'Institut de Spoelbergh de Lovenjoul — (Facultés de théologie et de droit) —, des vénérables Halles universitaires, de l'Institut Carnoy (Biologie), de l'Institut de Bactériologie, du Collège Marie-Thérèse (Faculté de philosophie et lettres), du Collège Juste-Lipse, de l'ancien Institut de Pharmacie, de la Clinique chirurgicale B, du Collège irlandais, du nouvel Institut de Pharmacie, de l'Institut électromécanique, du Musée houiller, de la Pédagogie de la « *Sedes Sapientiae* », etc.

Ces plaies seront lourdes et longues à panser.

Tout le monde connaît la belle attitude du Recteur Magnifique, Mgr Honoré Van Weyenbergh, et notamment son refus de communiquer

(1) Extrait de chiffres qui nous ont été communiqués par l'Université de Bruxelles.

à l'occupant les listes des étudiants en vue de leur enrôlement pour le travail obligatoire. Ce lui valut une pénible détention du 30 juin au 23 septembre 1943 et ensuite le régime de la résidence forcée, jusqu'au moment où, après l'effroyable bombardement des 11 et 12 mai, et nonobstant l'interdiction allemande, il reprit sa place auprès du Vice-Recteur, Mgr Suenens, qui pendant son absence avait continué les traditions d'énergie et de résistance du chef de l'Université.

Les professeurs et le personnel scientifique donnèrent eux aussi l'exemple dans tous les domaines : deux d'entre eux furent l'objet d'actes de représailles et lâchement assassinés; sept autres connurent, comme prisonniers politiques ou otages, les prisons et les camps de concentration. C'est un professeur de l'Université qui, désigné par la Députation permanente pour remplir les fonctions de bourgmestre, sut — sans compromission aucune, mais en affrontant bien des périls personnels, — éviter à Louvain de compter plus d'otages, de prisonniers politiques ou de fusillés et de subir plus de représailles. Un autre membre du corps professoral se consacra spécialement au sauvetage des étudiants menacés d'incarcération ou de déportation et, par son audace et son énergie vis-à-vis des autorités allemandes, en sauva beaucoup des griffes de la Gestapo.

A Louvain comme ailleurs, tout le corps professoral se dévoua pour aider secrètement les étudiants pourchassés par les services de la Werbestelle à préparer et à passer leurs examens et tout fut aussi mis en œuvre pour recevoir et aider les étudiants bruxellois, après la fermeture de leur Université.

Beaucoup se consacrèrent à des œuvres diverses, — notamment à « l'Aide aux enfants des prisonniers de guerre » qui s'efforça d'apporter un appui matériel et un patronage moral aux fils et filles de militaires en captivité, inscrits comme étudiants ou étudiantes à l'Université.

Pas un des membres du corps professoral ou scientifique ne déserta son poste.

Quant aux étudiants, leur conduite ne fut pas moins brillante et généreuse. Certes il y eut, comme partout, des brebis galeuses; mais ce ne fut qu'une infime minorité. Et il nous plaît de souligner le fait que les étudiants flamands et leurs associations furent parmi celles qui donnèrent l'exemple de la résistance à l'occupant et aux organismes V. N. V. qui trahissaient le pays.

Les manifestations de charité se multiplièrent aussi et l'« Aide universitaire aux prisonniers de guerre » ainsi que l'« Assistance aux ouvriers déportés » surent réunir en quelques mois des sommes considérables.

Enfin les étudiants payèrent aussi un lourd tribut à la résistance et au maquis.

Nous avons demandé à l'Université de Louvain les chiffres exacts des professeurs et étudiants morts, arrêtés ou déportés pendant la guerre, mais il ne nous sont pas encore parvenus. Nous les publierons dans notre prochaine chronique.

L'Université de Louvain est sortie de la guerre matériellement meurtrie; elle en sort aussi moralement grandie (1).

(1) E. LOUSSE : L'Université de Louvain pendant la seconde guerre mondiale. Bruges, Desclée, De Brouwer et Cie.

Les Fondations de la rue d'Egmont

Note de la rédaction

En inaugurant cette chronique des « Fondations » universitaires et scientifiques qui ont leur siège rue d'Egmont, nous avons cru utile de commencer, à l'intention de ceux qui sont peu ou mal renseignés sur ce sujet, par un aperçu général de leur objet et de leurs activités.

Ceci permettra au lecteur de mieux comprendre les nouvelles que nous leur donnerons ultérieurement sur la vie journalière de ces Fondations (1).

Fondation Universitaire

La Fondation Universitaire, la première en date des Fondations établies rue d'Egmont, fut créée par la loi du 6 juillet 1920.

Comme chacun le sait, c'est à l'intervention de la Commission for Relief in Belgium et du Comité National de Secours et d'Alimentation que fut rendue possible la création d'une Institution dont l'activité s'est identifiée, depuis lors, avec tous les problèmes d'enseignement et de recherche qui se sont posés dans notre pays.

La Fondation Universitaire a comme activité peut-être essentielle l'attribution de prêts d'études, moyennant lesquels tous les jeunes gens bien doués peuvent prétendre accéder aux établissements d'enseignement supérieur, si limitées que soient leurs ressources.

Les prêts sont conférés, après une épreuve spéciale, aux candidats recommandés par les chefs des établissements d'enseignement moyen comme possédant de véritables qualités intellectuelles et morales.

Pour ceux qui ont passé un examen universitaire, c'est le résultat du dit examen qui sert de critère au Conseil d'Administration.

Soucieuse de parer dans la mesure de ses moyens au danger menaçant les groupements scientifiques belges en raison du prix élevé des publications, la Fondation accorde régulièrement des subventions à des revues et à des auteurs qui font appel à son intervention afin de permettre aux savants de faire connaître le résultat de leurs travaux.

Pour faire œuvre utile et éviter de disperser le revenu affecté à cette fin, la Fondation ne subventionne en principe qu'une revue dans chaque ordre de science.

Quant aux subventions aux auteurs, la Fondation n'intervient que pour la publication de travaux originaux et inédits intimement liés au développement des sciences.

(1) Nous remercions M. Jean Willems, directeur de la F. U. et du F. N. R. S. de la documentation qu'il nous a fait parvenir à ce sujet et qui fait l'objet de la présente chronique.

C'est dans le même ordre d'idées qu'un crédit est inscrit chaque année au budget en faveur d'associations et d'institutions scientifiques dont les travaux témoignent d'un mérite particulier.

Dans le désir d'apporter son appui aux bibliothèques scientifiques belges et de veiller à ce qu'il y ait, en Belgique, au moins un exemplaire de tous les périodiques importants paraissant dans le monde entier, la Fondation a adopté une série de dispositions visant à établir une coordination entre les établissements de haut enseignement et de recherches pour l'acquisition de revues scientifiques.

Convaincue de l'importance que présente pour la Belgique l'étude du problème du surpeuplement des universités et du chômage des intellectuels, la Fondation a créé un Bureau de Statistiques Universitaires, ayant pour mission de fournir périodiquement une documentation relative aux effectifs estudiantins, à l'offre et à la demande d'emploi dans le domaine des professions intellectuelles.

Le règlement prévoit également que des subsides peuvent être accordés discrétionnairement par le Conseil pour tout objet qui se trouve étroitement en rapport avec le développement de la haute culture scientifique dans le pays et l'amélioration de l'enseignement supérieur.

Le Conseil d'Administration use régulièrement de cette prérogative.

Enfin, la Fondation Universitaire patronne le Club de la Fondation dont les confortables locaux sont mis d'une manière permanente à la disposition des établissements de haut enseignement et de recherches ainsi que des groupements scientifiques, de manière à constituer en quelque sorte un véritable hôtel des sociétés savantes.

Telles sont, énumérées d'une manière succincte, les activités de la Fondation Universitaire.

Voici le relevé des allocations accordées depuis la création de l'Institution :

| | |
|-----------------------|--------------------------|
| Prêts d'études..... | fr. 26.838.843,07 |
| Subsides divers | » 25.446.658,— |
| Total | <u>fr. 52.285.501,07</u> |

Le Fonds National de la Recherche Scientifique

Le Fonds National, qui prolonge sur le terrain de la recherche scientifique l'action de la Fondation Universitaire, accorde annuellement des subsides de 60 à 75.000 francs à un certain nombre de jeunes gens, diplômés universitaires récemment promus qui, sans l'aide du Fonds, ne disposeraient pas des ressources nécessaires pour s'adonner à la recherche.

Le règlement organique du 1^{er} février 1946 (1) prévoit quatre catégories

(1) Ce règlement peut être obtenu sur simple demande au Secrétariat du F. N. R. S., 11, rue d'Egmont, à Bruxelles.

de bénéficiaires : les « Aspirants », « Chargés de recherches », « Chercheurs qualifiés » et « Associés ».

Les trois premiers mandats, d'une durée de deux ans chacun, sont conférés, successivement et sans solution de continuité, après sélection sévère, à de jeunes universitaires qui sont tenus de poursuivre leurs travaux sous le patronage d'un maître de leur choix. Aucun de ces mandats n'est renouvelable.

Les aspirants, chargés de recherches et chercheurs qualifiés peuvent, moyennant approbation du Fonds National, poursuivre leurs recherches au Congo Belge. Le mandat colonial est fixé à vingt-quatre mois.

Cette faculté peut être accordée annuellement à deux d'entre eux, quelle que soit la catégorie à laquelle ils appartiennent. Les subsides alloués aux titulaires de pareil mandat sont portés au double des subsides ordinaires.

Le titre d'« Associé » est réservé à cinq collaborateurs scientifiques — diplômés depuis au moins trois ans — et qui sont régulièrement attachés à une université avec un grade inférieur à celui de chargé de cours 1^{re} catégorie.

Les bénéficiaires de ce mandat, lequel est d'une durée de deux ans, deux fois renouvelables, jouissent d'un supplément de traitement fixe de 30.000 francs l'an.

En outre, tout chercheur quel qu'il soit, s'il s'est distingué par ses travaux, peut bénéficier d'une subvention qualifiée « Crédit aux Chercheurs », et qui le met en mesure de poursuivre ses recherches avec les meilleurs moyens techniques.

Disons aussi que le Conseil peut accorder des subsides pour tout objet, particulièrement important, qui ne rentrerait pas dans le cadre des « Crédits aux Chercheurs », mais qui se trouverait étroitement en rapport avec le développement de la recherche scientifique en Belgique.

Voici le relevé des allocations régulières accordées par le Fonds National de la Recherche Scientifique depuis 1928 :

| | |
|--|-------------------|
| Aspirants, chargés de recherches, chercheurs qualifiés | fr. 21.517.375,— |
| Associés..... | » 9.238.784,— |
| Chercheurs (1) | » 12.711.262,25 |
| Voyages (1)..... | » 2.883.805,— |
| Collaboration technique (1) | » 1.772.600,— |
| Prêts d'instruments (1) | » 6.287.105,40 |
| Dotations aux savants | » 9.940.000,— |
| Science-Industrie (2)..... | » 13.412.910,— |
| Divers..... | » 2.745.000,— |
| Total | fr. 80.508.841,65 |

(1) Ces diverses interventions ont été unifiées sous le nouveau régime des Crédits aux Chercheurs.

(2) Catégorie de subsides supprimée depuis la création de l'Institut pour l'Encouragement des Recherches Scientifiques dans l'Industrie et l'Agriculture, I. R. S. I. A., 53, Rue de la Concorde, à Bruxelles (arrêté-loi du 27 décembre 1944).

La Fondation Francqui

Créée par arrêté royal du 25 février 1932, la Fondation Francqui a pour objet de favoriser le développement du haut enseignement et de la recherche scientifique en Belgique, en complétant notamment, à cet égard, l'action de la Fondation Universitaire et du Fonds National à la Recherche Scientifique.

Prix Francqui

Dans le même esprit que celui qui inspira la création par le Fonds National de la Recherche Scientifique de dotations aux savants, la Fondation Francqui a institué trois prix biennaux de 100.000 francs qui peuvent être décernés aux belges qui ont apportés à la Science une contribution importante dont la valeur a augmenté le prestige de la Belgique; la limite d'âge des candidats est fixée à cinquante ans révolus.

Ces prix qui portent le nom de « prix Francqui », sont réservés aux groupes de sciences suivants :

Sciences historiques, philosophiques, morales et politiques;
Sciences naturelles et médicales;
Sciences mathématiques, physiques, chimiques et appliquées.

Ont qualité pour présenter des candidatures aux Prix Francqui :

a) deux personnalités, signant en commun, membres titulaires correspondants ou associés de l'une ou de l'autre des Académies suivantes :

Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique;
Académie Royale de Médecine;
Koninklijke Vlaamsche Academie voor Wetenschappen, Letteren en Schoone Kunsten van België;
Koninklijke Vlaamsche Academie voor Geneeskunde;
Koninklijke Vlaamsche Academie voor Taal- en Letterkunde;
Académie Royale de Langue et de Littérature françaises.

b) les titulaires des Prix Francqui.

Les personnalités précitées doivent être des spécialistes d'une discipline scientifique identique ou connexe à celle dont relèvent les travaux du candidat proposé.

Un titulaire du Prix Francqui ne peut être présenté une seconde fois comme candidat.

Les présentations doivent être adressées au Directeur de la Fondation Francqui, 11, rue d'Egmont, à Bruxelles, avant le 1^{er} janvier de l'année académique au cours de laquelle les Prix peuvent être décernés.

Le Conseil d'Administration de la Fondation Francqui, au cours de sa séance du 29 avril 1946, a conféré les Prix Francqui, pour la période 1944-1946, à :

MM. François L. Ganshof, Professeur ordinaire à l'Université de Gand, pour le groupe des Sciences historiques, philosophiques, morales et politiques;

Marcel Florkin, Professeur ordinaire à l'Université de Liège, pour le groupe des Sciences naturelles et médicales;

Frans H. van den Dungen, Professeur ordinaire à l'Université de Bruxelles, pour le groupe des Sciences mathématiques, physiques, chimiques et appliquées.

Avaient antérieurement reçu le Prix Francqui :

MM. les Professeurs Henri Pirenne, Chanoine Georges Lemaître, Franz Cumont, Jacques Errera, Pierre Nolf.

Conformément au règlement, les Prix Francqui pourront être décernés à nouveau au cours de l'année académique 1947-1948.

Chaires Francqui

La Fondation Francqui peut convier annuellement un savant étranger et trois savants belges à donner, sous ses auspices, un enseignement en Belgique.

Les dotations consenties à cet effet portent le nom de « Chaires Francqui ».

Les dites Chaires peuvent être affectées aux Universités de Gand, Liège, Bruxelles et Louvain, à raison d'une Chaire par Université et par année académique, étant entendu que la Chaire dévolue à une personnalité de nationalité étrangère est réservée à tour de rôle à chacune des quatre Universités, suivant un ordre qui fut déterminé en 1932.

Le sujet de l'enseignement ou des travaux est fixé par les titulaires des Chaires, après accord préalable avec les Institutions dont ils seront les hôtes.

Les cours ont essentiellement pour objet l'exposé de recherches, de travaux originaux, à l'exclusion de tout enseignement à tendances professionnelles comme de tout cours de vulgarisation.

Les titulaires déterminent la langue dans laquelle ils font l'enseignement dont ils sont chargés.

La durée de l'enseignement des titulaires d'une Chaire Francqui est normalement d'une année académique pour les savants étrangers, d'un semestre pour les savants belges.

La Fondation est consciente de ce que l'influence personnelle de ces maîtres éminents, le rayonnement qu'ils exercent autour d'eux, l'élan qu'ils communiquent à ceux qui travaillent sous leur direction, créent l'atmosphère vraiment favorable au développement des travaux scientifiques de caractère supérieur.

Pendant la guerre aucune Chaire ne fut dotée.

Cette activité de la Fondation Francqui a repris à partir de l'année académique 1946-1947.

Interventions diverses

A l'exemple de la Fondation Universitaire et du Fonds National de la Recherche Scientifique, le Conseil d'Administration de la Fondation Francqui peut accorder discrétionnairement des subventions pour tout objet relatif au développement du haut enseignement ou de la recherche scientifique en Belgique.

La Fondation Francqui a accordé, sous cette rubrique, des subventions pour un montant dépassant 300.000 francs.

Elle a notamment subsidié :

la Fondation « La Jeunesse Belge à l'Etranger »;

le Cercle des Alumni de la Fondation Universitaire;

la Section Belge de l'Entraide Universitaire internationale.

La Fondation Nationale du Cancer

En 1922-1923, l'Union Minière du Haut-Katanga mit une certaine quantité de radium-élément à la disposition de la Fondation Universitaire, à charge pour celle-ci de la répartir entre les Universités.

Désireuse de stimuler et de favoriser, au sein des universités belges, des recherches de science pure et des recherches de science appliquée relatives au radium, l'Union Minière souhaitait aussi permettre aux Facultés de médecine des universités de faire bénéficier, à peu de frais, les malades des hôpitaux de nouvelles méthodes thérapeutiques.

Cette initiative obtint un tel succès que l'idée naquit de constituer une nouvelle fondation ayant pour objet de favoriser le développement de travaux qui seraient poursuivis dans un ou plusieurs centres de recherches médicales.

Ainsi fut instituée la Fondation Nationale du Cancer, créée par arrêté royal du 20 mars 1934.

* * *

La Fondation Nationale du Cancer dispose actuellement de 15.343,15 mgr. de radium, répartis comme suit : 3.839,55 mgr. de radium-élément, pour le traitement des malades par la curiethérapie; 503,60 mgr. de radium-élément, pour des recherches de science pure; 11 grammes de radium-élément, pour le traitement des malades par la télécuriethérapie.

* * *

La Fondation Nationale du Cancer peut :

1^o accorder des prêts de radium aux Universités de Bruxelles, Gand, Liège et Louvain afin de favoriser des recherches relatives à l'origine, à la nature et au traitement des tumeurs malignes et, d'une manière générale, toutes recherches scientifiques poursuivies au moyen de radium;

2^o octroyer aux Universités de Bruxelles, Gand, Liège et Louvain, à la Fondation Médicale Reine Elisabeth, à l'Institut de Médecine Tropicale Prince Léopold, des prêts d'instruments et des subsides en vue de favoriser dans ces établissements scientifiques, la poursuite de recherches relatives à l'origine, à la nature et au traitement des tumeurs malignes; que ces recherches soient poursuivies au moyen de radium ou de toute autre manière.

Toutes les demandes doivent être adressées au Directeur de la Fondation Nationale du Cancer, 11, rue d'Egmont, à Bruxelles, avant le 1^{er} novembre

1. — Prêts de Radium

Au cours d'une séance tenue le 25 janvier 1946, le Conseil d'Administration de la Fondation Nationale du Cancer décida de prêter :

A) *Pour le traitement des malades par la curiethérapie :*

- 1.296,98 milligrammes de radium-élément à l'Université de Bruxelles;
- 962,73 milligrammes de radium-élément à l'Université de Gand;
- 724,59 milligrammes de radium-élément à l'Université de Liège;
- 855,25 milligrammes de radium-élément à l'Université de Louvain.

B) *Pour les recherches de science pure :*

- 102 milligrammes de radium-élément à l'Université de Bruxelles;
- 401,60 milligrammes de radium-élément à l'Université de Louvain.

C) *Pour le traitement des malades par la télécuriethérapie :*

5 grammes de radium-élément ont été mis à la disposition de l'Université de Bruxelles et 6 grammes à la disposition de l'Université de Louvain, pour assurer le traitement des malades par la télécuriethérapie.

Dans le courant de l'année 1943, la quantité de radium prêtée à l'Université de Bruxelles pour le traitement des malades par la télécuriethérapie fut transférée à l'Université de Louvain pour la durée d'une expérience cruciale faite dans l'intérêt essentiel des malades : irradiations télécuriethériques avec une masse de 11 gr. de radium environ.

Au cours de sa séance du 25 janvier 1946, le Conseil décida de faire transférer à l'Université de Bruxelles les 5 gr. de radium déposés à l'Université de Louvain depuis le 25 mars 1943 : cette remise a eu lieu en septembre 1946.

2. — Allocation de subside

Le Conseil d'administration de la Fondation Nationale du Cancer a accordé pour l'année 1946 :

Un subside de 12.000 francs à l'Université de Louvain, afin de permettre à M. le Professeur Maisin de poursuivre l'étude des facteurs alimentaires sur l'évolution des cancers expérimentaux.

La Jeunesse Belge à l'Etranger

L'on se souviendra de ce que le Conseil d'administration de la Fondation Universitaire, au cours d'une séance tenue le 8 décembre 1944, a approuvé les statuts d'une nouvelle institution : « La Jeunesse Belge à l'Etranger », institution qui a pour mission d'encourager chez nos jeunes compatriotes la connaissance et la pratique des langues vivantes et des peuples qui les parlent.

Entrant immédiatement dans la voie des réalisations, la Jeunesse Belge à l'Etranger a permis à 7.000 jeunes gens belges d'entrer en relations épistolaires avec des ressortissants de nombreux pays.

Pour le surplus, douze cents de nos compatriotes, dont soixante membres du corps professoral, ont pu effectuer un séjour, soit par voie d'échange, soit comme « paying guests » dans les familles de parler différent résidant en Belgique, en Grande-Bretagne, dans les Pays-Bas, en Suisse et en Norvège.

57 élèves et 3 professeurs ont pu, avec le concours du British Council, effectuer un séjour à Cardiff (Grande-Bretagne) durant les vacances de Pâques.

Enfin, une centaine d'enfants étrangers (anglais, français, hollandais et suisses) ont été reçus à titre d'invités dans des familles belges.

Telles sont les premières réalisations inscrites à l'actif de cette nouvelle fondation qui, on le sait, a repris, sous une forme plus élargie, la succession du Bureau Belge pour l'Echange d'Elèves avec l'Etranger.

Institut pour l'encouragement de la Recherche scientifique dans l'Industrie et l'Agriculture I. R. S. I. A.

Notice sur l'I. R. S. I. A.

Le premier janvier 1947, le Président Truman signait le décret relatif à l'organisation des recherches sur l'énergie atomique : la somme prévue pour le financement du programme s'élève à plus de deux milliards de dollars et environ quarante-trois mille personnes vont participer aux travaux. Ces deux chiffres sont suggestifs; ils révèlent l'effort accompli à l'étranger pour promouvoir la recherche pure et ses applications; ils sont également une preuve que les mandataires du peuple américain comprennent la nécessité vitale de soutenir le travail scientifique.

De plus, l'industriel américain, sous la pression d'un système fiscal particulier, immobilise une large part de ses bénéfices dans la construction des laboratoires et l'achat d'instruments scientifiques.

Dans d'autres grands pays, nous pouvons constater qu'existe le même courant auquel participe, soit directement par leur travail, soit indirectement par leur appui matériel ou moral, un nombre de plus en plus élevé de citoyens.

Or, en Belgique, cinq années de guerre ont arrêté le développement technique de nos industries, dont l'équipement était déjà avant 1940 dépassé par celui de concurrents étrangers animés d'un esprit plus large et plus compréhensif.

Après la libération, les réalisations scientifiques des nations unies appaurent à nos yeux comme une menace réelle pour nos industries : « c'est-à-dire que plus que jamais notre industrie et notre agriculture doivent s'astreindre à un effort immense; leur existence même est en jeu ». « Certes l'actuelle pénurie de produits fabriqués crée dans beaucoup de branches de l'industrie une prospérité factice. Cependant, quand les besoins les plus pressants des divers marchés auront été satisfaits, les lourdes conséquences du retard de nos industries, résultant de la guerre, apparaîtront » (1). Nous sommes obligés de constater qu'actuellement encore, ce retard ne fait que s'accroître; les difficultés de rééquiper les laboratoires universitaires et industriels en matériel moderne restent immenses; avant même de songer à réaliser ce rééquipement de nos centres de recherches, il eût été nécessaire d'envoyer dans les pays de haute culture scientifique le plus grand nombre possible de jeunes chercheurs et de techniciens qualifiés.

Quel est le nombre d'hommes de science belges qui ont eu la bonne fortune d'entrer en contact direct avec les savants étrangers et de faire plus qu'une enquête sommaire et rapide ?

Je l'ignore mais je suis persuadé qu'il est extraordinairement faible; trouver les moyens d'envoyer un jeune chercheur de son laboratoire travailler sous la direction d'un maître étranger, est un problème difficile que beaucoup d'entre nous s'efforcent de résoudre, mais sans grandes chances de succès.

De plus, la carrière scientifique reste toujours en Belgique très aléatoire et beaucoup de nos étudiants de valeur quittent l'université sans avoir achevé leur formation, pressés par des besoins d'argent.

Les centres universitaires de recherches sont ainsi privés de travailleurs et le développement technique de nos industries sous l'impulsion de ces jeunes peu qualifiés pour accomplir du travail créateur, ne peut être que lent et incomplet.

Comprenant l'urgence des problèmes à résoudre, le Gouvernement Belge créa en décembre 1944, l'*Institut pour l'Encouragement de la Recherche Scientifique dans l'Industrie et l'Agriculture (I. R. S. I. A.)* et le Conseil d'Administration, présidé par M. Lepage, put se réunir pour la première fois en novembre 1945. Le rôle de l'I. R. S. I. A. est parfaitement défini;

(1) I. R. S. I. A. Objet, programme et modalités d'intervention.

cet organisme n'entreprend pas lui-même des recherches scientifiques ou techniques, mais ses tâches sont multiples; il doit promouvoir toute recherche utile pour l'industrie et l'agriculture, quel que soit le laboratoire où ces travaux sont effectués; il doit s'efforcer de créer une collaboration intime entre différents centres de recherches intéressés à la solution de problèmes identiques et créer ainsi une coordination dans les efforts sans restreindre la liberté de pensée qui est à la base de tout travail créateur. Il doit, par son action générale et la diffusion des résultats obtenus, montrer aux hommes d'affaires que sans l'organisation scientifique et technique nous ne pouvons qu'imiter ce qui a été fait à l'étranger et non innover.

L'I. R. S. I. A. a encore une tâche plus humaine à remplir.

Pour mener à bonne fin la réalisation des recherches subsidiées par cet organisme, il faut des hommes dont la formation soit aussi complète que possible.

Aussi le Conseil d'Administration a-t-il décidé de soutenir l'effort des jeunes chercheurs en facilitant leurs études par l'octroi de bourses de spécialisation, de recherches et de voyages. L'esprit qui a présidé à l'organisation de ces bourses est large et généreux.

Un licencié en sciences qui se destine à la recherche scientifique appliquée à l'industrie ou à l'agriculture postule une bourse de spécialisation; il peut ainsi poursuivre ses études de Doctorat. Si au cours de son travail, il estime nécessaire d'effectuer un court séjour à l'étranger pour se mettre au courant d'une technique particulière ou discuter certains points avec des spécialistes, il est autorisé à le faire avec un minimum de formalités.

Un crédit spécial lui permet également l'achat de quelques livres scientifiques.

Un bénéficiaire d'une bourse de spécialisation peut, s'il s'est révélé homme de valeur au cours de ses études complémentaires, parfaire sa formation de chercheur pendant deux années comme boursier de recherche et comme tel, il est autorisé à effectuer à l'étranger des séjours de plus longue durée. L'I. R. S. I. A. accorde enfin un subside de voyage à tout homme de science, chaque fois que celui-ci peut apporter une contribution au développement de notre économie nationale.

L'I. R. S. I. A. ne peut mener à bien ce vaste programme que si la nation s'intéresse à ses efforts et à ses réalisations. Aussi ne peut-on que féliciter l'Association des Amis de l'Université de Liège de son initiative de commencer dans son bulletin une chronique consacrée à l'I. R. S. I. A.; elle aidera ainsi cet organisme national, en diffusant ses initiatives et en faisant mieux comprendre son rôle.

V. Desreux.

Subsides accordés par l'I. R. S. I. A. à des laboratoires de l'Université de Liège

En sa séance du 23 novembre 1945, le Conseil d'Administration de l'I. R. S. I. A. a accordé à MM. Campus, Coheur et Herbiet un subside de 30.000 fr. afin de préciser la signification de la limite de flUAGE d'un

acier et d'examiner l'influence des tensions structurales ou distorsions réticulaires sur le fluage des aciers.

Au cours de la même séance, un subside de 245.000 fr. a été accordé au centre d'analyse spectrale moléculaire dirigé par Monsieur D'Or. Ce Centre a pour but de rassembler les données spectrales en vue de la publication d'un atlas, de développer les techniques d'analyse spectrale et de les appliquer à la résolution de problèmes techniques.

La Société Belge de l'Azote, l'Union Chimique, les Cristalleries du Val St-Lambert et la Carbochimique de Tertre participent au financement de ces recherches.

* * *

« Suite à une demande introduite par la Société Photo-Produits Gevaert, l'I. R. S. I. A. a accordé un subside de 435.000 fr. pour l'étude des problèmes scientifiques et techniques relatifs à la granulation et la sensibilité des émulsions.

La technique de la fabrication des émulsions fera également l'objet de recherches étendues.

La direction scientifique est confiée au professeur Hautot dans les laboratoires duquel les recherches seront effectuées.

* * *

En sa séance du 28 janvier, l'I. R. S. I. A. a décidé de soutenir les efforts du Centre Colonial de Documentation et de Coordination des recherches chimiques en vue d'étudier les plantes médicinales et insecticides du Congo Belge.

Le subside accordé s'élève à 800.000 fr. et permettra de couvrir les frais d'une mission au Congo et des recherches de laboratoire sur les matériaux recueillis.

La mission comportera un chimiste, Monsieur Castagne, un botaniste, Monsieur Duvigneaud et le professeur Z. Bacq comme pharmacodynamiste.

Les recherches chimiques seront effectuées au laboratoire du professeur Baudrenghien avec la collaboration de MM. Jadot, Huls, Carriaux et Sion et au laboratoire du professeur Desreux.

Le professeur Denoël dirigera l'étude pharmacognosique et le professeur Bacq, aidé de Monsieur Charlier, se chargera des recherches de pharmacodynamie.

* * *

L'I. R. S. I. A. a accordé des bourses de spécialisation à trois chercheurs de l'Université de Liège.

M. Clément Bienvenu poursuivra ses études d'ingénieur en vue d'acquérir le grade complémentaire d'ingénieur géologue et il travaillera sous la direction du professeur Legraye.

M. Alphonse Petit préparera une thèse en vue de l'obtention du grade de Docteur en chimie dans le laboratoire du professeur Gillet. Son sujet

de recherches portera sur l'étude des houilles oxydées à l'état d'acides humiques régénérés de Wheeler et Houard.

Enfin, sous la direction du professeur Desreux. M. André Oth poursuivra ses travaux sur la détermination de la polydispersité des solutions cellulosiques et espère présenter les résultats de ses recherches comme thèse de Doctorat en chimie.

L'Université et la vie publique

C'est avec plaisir et étonnement à la fois qu'on a vu au cours des derniers mois le Département de l'Instruction Publique aller résolument de l'avant dans le domaine de deux aspects de la vie universitaire destinés à connaître un retentissement profond dans la vie publique.

Le premier de ces aspects est l'aide aux étudiants. Elle se manifeste par plusieurs mesures nouvelles et importantes : l'octroi aux services sociaux et aux mess d'étudiants des quatre Universités d'importants subsides et l'inscription au budget d'une somme importante destinée à fournir des bourses d'études aux étudiants présentant les qualités intellectuelles requises et qui sont peu favorisés de la fortune. Jusqueici l'état n'avait distribué que des prêts : l'octroi de bourses est une nouveauté. Un homme politique français manifestait un jour le désir de voir remplacer sur les bancs des Facultés, les stupides enfants des riches par les intelligents enfants des pauvres. C'est là un beau désir, mais il ne faudrait pas que sous le prétexte de le servir on ajoutât aux stupides enfants des riches les stupides enfants des pauvres. Aussi ces nouvelles bourses, d'un montant maximum annuel de 20.000 francs ne seront-elles données qu'aux jeunes gens qui auront passé avec succès le cap de l'épreuve de la Fondation Universitaire laquelle leur accordera un prêt d'un import maximum de 5000 francs. Un jeune homme pauvre, à condition de faire preuve de ses dons, pourra donc cumuler un prêt de 5000 francs par an au maximum et une bourse de 20.000 francs au maximum ce qui lui fournira un total de 25.000 francs par an et lui permettra de débiter dans la carrière avec une dette qui, si même ses études durent sept ans, ne dépassera pas 35000 francs. Et comment arrêtera-t-on les stupides, d'où qu'ils viennent ? De nombreux indices montrent que la question de l'examen d'entrée à l'Université, si pénible que soit le démarrage de sa mise sur pied, préoccupe au premier chef le département. Et l'idée est actuellement admise par tous les hommes de bonne foi, dégagés de l'esclavage de tout impératif de parti. Dans la même voie, l'arrêté récent qui limite le nombre de présentations de l'examen d'une épreuve déterminée facilitera l'élimination des chevaux de retour, plaies des examinateurs.

Le deuxième aspect favorable de la politique du département regarde le corps des agrégés, pépinière des professeurs et base du personnel de la recherche scientifique. L'arrêté du Régent du 7 novembre 1946 a fixé le barème des agrégés. Quant à leur statut, il doit être adapté à ce qu'on

attend d'eux et il pourrait être rapidement révisé, si les Facultés des Universités de l'Etat voulaient rapidement donner des réponses judicieuses et unanimes au questionnaire que le Département de l'Instruction publique leur a, en décembre dernier, adressé. Hélas, un des facteurs de stagnation dans le domaine de l'enseignement supérieur est la difficulté, pour l'administration centrale, de recueillir des avis que les divergences de vues et les particularismes rendent malaisés à obtenir des Universités. Faire un sort aux agrégés, c'est évidemment servir la création d'une carrière scientifique digne d'être recherchée par les meilleurs. Encore faut-il qu'elle conduise, dans ses degrés supérieurs, à des postes dignement rémunérés. Faute de cela, et par la force même des choses, on verra disparaître progressivement les savants adonnés totalement à la science, c'est-à-dire les vrais savants. Souhaitons que l'irritante question du barème des professeurs d'Universités trouve bientôt une solution satisfaisante qui fasse disparaître, dans l'esprit des élites du pays, le soupçon qu'elles nourrissent vis-à-vis du Gouvernement, d'une véritable conspiration, animée par des hommes politiques sortis de l'enseignement moyen, contre les maîtres de l'enseignement supérieur.

Prof. Marcel Florkin.

La Vie universitaire à l'Étranger et les organismes universitaires internationaux

U. N. E. S. C. O.

(United Nations Educational Scientific and Cultural Organisation)

L'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (U. N. E. S. C. O.) a tenu en novembre dernier sa première conférence générale. Nous consacrerons un article spécial à l'historique, la structure et les travaux de cette organisation dont les buts et fonctions sont établis dans l'article 1 de son acte constitutif (adopté par la Conférence de novembre 1945).

Le premier paragraphe de cet article stipule que l'UNESCO se propose de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant, par l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, que la Charte des Nations Unies reconnaît à tous les peuples.

Le second paragraphe énumère les méthodes qu'emploiera l'UNESCO pour arriver à ses fins : elle prêtera son concours aux organes d'information des masses, imprimera une impulsion vigoureuse à l'éducation populaire et à la culture, aidera au maintien, à l'avancement et à la diffusion du savoir. A la demande de la délégation française, la distinction entre l'éducation et la culture, la diffusion et l'avancement des connaissances fut nettement établie afin que les activités de l'UNESCO en matière de coopération intellectuelle ne parussent pas reléguées au second plan, quelle que fut l'importance attribuée à ses tâches éducatives. La délégation américaine, au contraire, appuyait sur le côté éducatif des buts de l'organisation.

Enfin, le troisième paragraphe affirme le désir de l'Organisation de n'intervenir en aucune matière relevant de la juridiction intérieure de chaque Etat. Les recommandations qui seront votées par la Conférence générale ne seront pas, en effet, obligatoires et il appartiendra à chaque Etat de décider de la suite qu'il désire leur donner.

Les travaux de la première conférence générale furent confiés à trois grandes commissions : la commission chargée d'examiner les problèmes

de reconstruction et réhabilitation des régions dévastées par la guerre, dans le domaine de l'éducation, la science et la culture; la commission administrative, financière, juridique et des relations extérieures, et la commission du programme. De ces trois commissions, c'est certainement celle-ci qui intéresse le plus la vie universitaire. Nous y reviendrons. Pour l'instant, nous nous contenterons de dire qu'elle était subdivisée en six sous-commissions, chargées respectivement d'étudier les problèmes relevant : *a)* de l'éducation *b)* de l'information des masses *c)* des bibliothèques et musées *d)* des sciences naturelles *e)* des sciences humaines et *f)* des arts et lettres. La Belgique était représentée à toutes ces commissions par une délégation de neuf membres dont deux appartenant à l'Université de Liège, nos collègues V. Bohet et M. Florin. M. V. Bohet a collaboré à la création d'UNESCO depuis la conférence des Ministres Alliés de l'Instruction Publique en 1945, et le Working Committee institué par cette conférence, où il représentait déjà notre pays. Il a pris part à toutes les commissions préparatoires à la Conférence Générale de novembre dernier.

L'Université dans la presse et dans les livres

M. Florkin : « Haute culture »

(Extrait des n^{os} 8 et 9 de la *Revue internationale de synthèse*, Bruxelles 1947.)

C'est avec un réel intérêt qu'on lira l'article que le professeur Florkin vient de consacrer au problème tant débattu de l'humanisme et des humanités. Grâce à Dieu nous n'y trouvons pas l'écho de certaines déclarations officielles et stupéfiantes selon lesquelles l'humanisme serait une chose périmée et dépassée.

Mais notre collègue s'y fait le défenseur de l'« humanisme scientifique », par opposition à l'« humanisme classique ».

Qu'est-ce que l'humanisme, sinon l'aboutissement d'un enseignement qui doit former d'« honnêtes hommes » ? Mais, dit M. Florkin, « c'est » d'honnêtes hommes *de leur temps* que doit se composer toute société » éprise de culture ».

Et, avec beaucoup de finesse, il s'efforce de démontrer que l'« humanisme classique » a pu répondre à une nécessité dans le passé, mais qu'un enseignement purement littéraire, qui voudrait contraindre l'honnête homme à n'être nourri que de « conserves de l'antiquité », n'a pas traversé la Révolution française, la révolution industrielle du 19^e siècle et la révolution scientifique du XX^e siècle sans devenir sa propre caricature. Perpétué dans le monde moderne, l'humanisme classique montre combien « les » exigences d'un état social révolu peuvent, en restant « encapsulé » pour » ainsi dire, dans le présent, dénaturer par le maintien d'habitudes tenaces » le désir légitime d'adapter l'enseignement aux conditions sociales. Il » n'est pas douteux que l'organisation et les tendances de notre enseignement secondaire restent largement teintées d'ancien régime » (p. 10).

M. Florkin partage l'avis de Grousset qui, dans son « Bilan de l'histoire », (Paris, Plon 1946), « estime que dans l'ensemble de la civilisation latine, » ou, si l'on veut, gréco-latine, la faculté créatrice est désormais tarie ». Et notre collègue ajoute que « ce n'est certes pas de la civilisation méditerranéenne que relève un mouvement d'idées aussi profond et puissant » que celui qui s'est traduit par la Réforme, ni la philosophie du » XVIII^e siècle, ni la révolution industrielle du XIX^e siècle » (p. 16).

Il ne s'agit pas là d'affirmations purement gratuites. Les formules que nous citons, — parce qu'elles nous ont frappé —, sont l'expression d'une thèse finement défendue, appuyée de citations qui montrent que l'auteur, — et nous le savons bien —, n'a pas le moindre mépris pour la culture littéraire, fût-elle classique.

M. Florin oppose donc l'« humanisme scientifique » à l'« humanisme classique ». Il triomphe, dit-il, dans les pays les moins obscurantistes, c'est-à-dire en Scandinavie et dans les pays anglo-saxons.

Qu'entend-il par « *humanisme scientifique* » ?

Un enseignement et une formation qui feraient une place moins exclusive à l'étude de la civilisation gréco-latine et des langues savantes, au détriment de la formation scientifique et des langues vivantes.

Sans doute il ne nie pas la valeur formative du grec et du latin. Mais il semble se refuser à y voir la source même du savoir et de la formation. Et il insiste sur la valeur également formative que peut présenter la connaissance d'autres langues, — qu'il s'agisse de l'anglais, de l'allemand ou du sanscrit — dont l'étude de la grammaire est toujours un exercice de qualité et dont la connaissance, — sans parler de l'instrument qu'elle fournit pour accéder à une culture —, est toujours un enrichissement (p. 14).

Il insiste longuement sur la valeur de l'histoire dans la formation humaniste, car elle nous fait comprendre le monde où nous vivons et nous montre ce qui, du passé, reste « encapsulé » dans le présent.

Mais « les progrès émouvants de la physique, de la chimie et de la biologie, au cours du XIX^e et, à un rythme accéléré au début du XX^e siècle, » sont l'honneur de l'esprit humain. Ces grecs, dont on nous rebat les oreilles, s'ils revenaient parmi nous s'en délecteraient, car c'est là qu'est la vraie descendance de leur civilisation, la vraie floraison de leurs semences » (p. 10).

C'est donc dans ce sens que M. Florin voudrait voir se développer l'« humanisme ». On comprendra que, tout naturellement, il souligne — à titre exemplatif — la valeur formative de la biologie, dont il est spécialiste en des termes qui ne pourraient toutefois pas être admis sans certaines réserves de la part de ceux qui ne sont pas aussi positivistes que lui : « Mais la biologie est beaucoup plus que cela — (c'est-à-dire une source de pure information) — lorsqu'elle fournit la base même de l'analyse des sociétés humaines et lorsqu'elle remplace de stériles spéculations philosophiques et de dogmatiques affirmations par les résultats de l'application des méthodes objectives de l'anthropologiste, du généticien, du biostatisticien et du sociologue. C'est là qu'est l'aspect humaniste de l'enseignement de la biologie, parce qu'il permet de comprendre la nature de l'homme et celle de ses relations avec les autres êtres vivants, comme aussi les différences qui séparent les classes sociales ou les races humaines, » (p. 10).

Et il ajoute : « Ceux qui ne voient dans l'humanisme contemporain qu'une déification du machinisme le font, non par mauvaise foi mais par manque d'information. Sans doute les conséquences de la révolution industrielle du XIX^e siècle ont-elles pu justement inquiéter ceux qui mettent au

» premier rang les valeurs de l'esprit. Par un phénomène que Guglielmo » Ferrero avait pressenti dans son ouvrage « Le Génie latin et le Monde » moderne », la révolution industrielle du XIX^e siècle a engendré la révolution scientifique du XX^e siècle qui a rétabli d'une manière éclatante, » la primauté de l'intelligence » (p. 17).

Telle est, — bien imparfaitement résumée, — la thèse défendue avec finesse et habileté par notre collègue. Elle ne ralliera pas toutes les opinions mais elle mérite d'être réfléchie sans parti-pris. Elle mérite aussi d'être lue dans son texte original, car, dans ce domaine, il est malaisé de condenser la pensée d'un auteur sans la trahir par quelque côté.

L'auteur donne alors, en fonction de la position de principe exposée ci-dessus, un *plan de réforme des humanités* (p. 18) qui débiteraient à 11 ans, — l'enseignement primaire étant ramené à une durée de 5 ans, — et comprendraient deux cycles de trois années :

Le premier, — commun à tous, — durerait trois ans et répartirait le nombre total d'heures de cours — cinq par jour au maximum — en cinq tranches d'égale importance : langue maternelle, langues étrangères (trois heures de latin et trois heures de langues modernes), mathématiques, histoire et esthétique, sciences, tout en laissant une place suffisante à la gymnastique;

Le second cycle porterait lui aussi trois années et comprendrait diverses sections : une section grecque-latine, une section mathématiques-sciences, une section langues et une section commerciale.

L'auteur donne d'ailleurs certaines précisions sur les programmes que nous ne pouvons reproduire ici, faute de place. Il y aurait aussi beaucoup à dire à ce sujet (1)

Obtenant son diplôme d'études moyennes à 17 ans, l'élève qui se destine à l'Université fera une année dans une section intermédiaire « dont le rôle » sera de parachever sa culture générale avant le début de sa spécialisation ».

« Dans le programme de cette année intermédiaire, couronné par un » examen conférant le droit de suivre les cours à l'université, tous les » élèves recevraient un cours d'histoire des systèmes philosophiques, un » cours d'histoire de la pensée scientifique, un cours d'histoire de l'art et » un cours d'anthropologie. Ils devraient, en outre, choisir comme cours à » option un des enseignements importants de la première année de cours » de la Faculté dans laquelle ils auraient l'ambition d'entrer. Outre les » examens sur les cours obligatoires, ils devraient subir à la fin de l'année » intermédiaire un examen de maturité consistant dans un compte rendu » d'un exposé simple. Ainsi seraient éliminés à l'entrée des Facultés de » nombreux inaptes qui aujourd'hui y pénètrent librement et vont encombrer de leur poids mort les auditoires et les laboratoires. »

(1) Par exemple nous sommes frappé par le fait que le latin serait obligatoire pour tous pendant les trois années du premier cycle, puis disparaît complètement pendant le second cycle pour les sections autres que la grecque-latine. On se demande quelle aura été l'utilité pour les élèves des autres sections d'avoir fait trois ans de latin élémentaire et de l'abandonner au moment même où ils pourraient commencer à en tirer profit ?

L'idée de l'année complémentaire a beaucoup de partisans. Personnellement nous pensons qu'elle est une formule de loin préférable à celle de « l'examen de maturité » pur et simple, toujours plus ou moins arbitraire. La difficulté est de préciser quel sera le programme de cette année. M. Florkin nous soumet une formule. Elle pourrait être étudiée. Remarquons simplement que, conformément à ses tendances, notre collègue n'y fait aucune place aux sciences purement spéculatives, sinon sous leur aspect purement historique. Nous soulignons la chose sans d'ailleurs prétendre qu'il a tort, mais en réservant notre opinion. Signalons aussi l'intérêt que présente à nos yeux l'épreuve de compte rendu d'un exposé simple qui devrait dans la cotation avoir, pensons-nous, une grande importance. Enfin signalons que notre collègue semble trancher par la négative le point de savoir si cette année complémentaire doit être organisée dans le cadre même des Universités. C'est là aussi une question qui peut être discutée.

Enfin, l'auteur termine par quelques remarques sur la réforme de l'enseignement universitaire pour le mettre à la hauteur de sa tâche et il signale deux aspects de sa défaillance dont le premier serait la carence dans la formation par l'Université des professeurs de l'enseignement moyen et le second dans la déficience qui se traduit dans le recrutement des professeurs de Facultés. On ne pourra, dit-il, remédier à ces déficiences qu'en ayant une politique de l'enseignement et une politique de la recherche scientifique et aussi en créant en Belgique une « carrière scientifique » moins aléatoire.

Tous ceux qui s'intéressent à ce grave problème de la réforme de l'enseignement, — et particulièrement tous nos collègues, — devraient lire et méditer l'article du professeur Florkin.

A. B.

Bulletin de l'Association Congolaise des Anciens Etudiants de l'Université de Liège

Nos 6 et 7-8 (janvier-juillet 1946) (Des Presses Imbelco, Elisabethville). — Nous aurons l'occasion d'entretenir nos lecteurs de l'Association Congolaise des Anciens Etudiants de l'Université de Liège, qui s'est fondée en Afrique, qui y déploie une belle activité et qui n'a cessé de s'intéresser au sort de notre Alma Mater pendant les rudes épreuves de la guerre et de ses suites.

Mais nous ne voulons pas attendre ces prochains communiqués pour signaler à l'attention des « Amis de l'Université » le Bulletin que publie l'Association Congolaise de nos anciens étudiants. Il est le reflet non seulement de la vie de cette Association, mais il témoigne des multiples préoccupations de nos coloniaux aussi bien dans le domaine technique, commercial ou médical, que dans l'ordre de l'histoire et de la culture.

Une rubrique est consacrée aux nouvelles de notre Université et on lira avec intérêt dans le n° 7-8 un article de M. E. Bours, Assistant de Droit fiscal à l'Université, sur « L'Université de Liège et l'occupation allemande ».

Nous espérons pouvoir établir bientôt une liaison permanente entre l'Association Congolaise et notre Association des Amis.

Liège Universitaire

Organe officiel de l'Association Générale des Etudiants de l'Université de Liège, 1^{re} Année, n° 1, novembre 1946 et n° 2, décembre 1946 (Les Presses Universitaires de Liège). — On trouvera dans l'organe officiel de l'Association Générale des Etudiants un témoignage du sérieux avec lequel une génération mûrie par les épreuves de la guerre aborde *ce problème de la vie* qu'est le problème de la *vie d'étudiant*.

Dans l'éditorial du premier numéro, Jean Lausier souligne que « Liège Universitaire » ne se contentera pas d'être un écho de la vie universitaire. Ses fondateurs estiment, en effet, que l'heure est passée où nous pouvions nous contenter d'être des étudiants et de nous retrancher dans une tour d'ivoire faite d'insouciance, sinon d'indifférence. Ils n'ont à l'égard de la politique aucun préjugé défavorable pourvu qu'elle évite les basses querelles de partis et le ton de la pure propagande. Ils ne comprennent pas pourquoi ils devraient éviter les problèmes sociaux et économiques qui inquiètent le monde. Ils considéreraient toute abstention comme une véritable désertion... Dans tous les domaines, cette revue se propose de servir la cause universitaire, d'aider les universitaires de tous les pays à s'aimer et à se comprendre, d'établir des contacts entre les étudiants et les dirigeants de l'Association Générale des Etudiants. A tous points de vue, elle se propose d'être un *trait d'union* ».

Avec un article de M. Dehousse, Professeur à l'Université de Liège, Délégué de la Belgique de la Conférence des XXI, consacré à « L'élaboration de la Paix », on y lira notamment l'exposé du travail de l'Association, des comptes rendus de plusieurs Congrès internationaux d'étudiants, des échos et nouvelles, l'éditorial du n° 2 sur les deux derniers présidents de l'A. G., MM. Hubert Thibert et Walter Verly, qui furent particulièrement dévoués à la cause estudiantine, et un article du président actuel, M. Wileur sur « Le problème de la représentation estudiantine ».

R. C.

TABLE DES MATIÈRES

| | Pages |
|---|-------|
| ÉDITORIAL | 1 |
| Qu'est-ce que l'Université ? Conférence par M. A. SEVERYNS, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres | 5 |
| Hygiène de l'étudiant, par M. L. BRULL, professeur à la Faculté de Médecine..... | 9 |
| La Vie universitaire à Liège | |
| L'UNIVERSITÉ | 14 |
| Séance solennelle d'ouverture de l'année académique 1946-1947..... | 14 |
| Population estudiantine | 15 |
| Modifications aux conditions d'inscription des étudiants au rôle..... | 19 |
| Centre interfacultaire d'études coloniales..... | 19 |
| Journées d'accueil et conférences aux étudiants..... | 21 |
| Représentation estudiantine..... | 21 |
| Radio Universitaire belge..... | 22 |
| Association des Professeurs de l'Université de Liège..... | 22 |
| Association du personnel scientifique de l'Université de Liège..... | 23 |
| Service social Universitaire..... | 24 |
| LES FACULTÉS ET LES INSTITUTS..... | 26 |
| FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES..... | 26 |
| FACULTÉ DE DROIT..... | 28 |
| Journée interuniversitaire de droit constitutionnel..... | 28 |
| Professeurs étrangers | 29 |
| L'École Supérieure de Sciences Commerciales et Économiques..... | 29 |
| Ecole de Criminologie..... | 32 |
| FACULTÉ DES SCIENCES..... | 32 |
| Professeurs étrangers | 32 |
| Missions scientifiques | 33 |
| Echanges de chercheurs..... | 33 |
| Agréation de l'enseignement supérieur | 33 |
| Promotions | 34 |
| FACULTÉ DE MÉDECINE..... | 34 |
| Marcel Florkin, Prix Francqui 1946..... | 34 |
| Le Centre de Recherches pour la Pénicilline et les autres Antibiotiques (C. R. P. A.) | 35 |
| Deuxième Congrès International sous l'égide de l'Académie Internationa- nale de Médecine légale et sociale. Bruxelles et Liège 25-28 juin 1947 | 36 |
| VII ^e Congrès de biologie (3-5 octobre 1946)..... | 36 |
| Enseignement post-universitaire de pratique cancérologique..... | 39 |
| Professeurs étrangers | 39 |
| Institut supérieur d'éducation physique annexé à la Faculté de Médecine | 39 |
| FACULTÉ DES SCIENCES APPLIQUÉES..... | 40 |
| BIBLIOTHÈQUE CENTRALE | 41 |

| | Pages |
|---|-------|
| La Vie universitaire en Belgique | |
| LES UNIVERSITÉS | 44 |
| Note de la rédaction | 44 |
| L'Université de Gand pendant la guerre | 44 |
| L'Université de Bruxelles pendant la guerre | 45 |
| L'Université de Louvain pendant la guerre | 47 |
| LES FONDATIONS DE LA RUE D'EGMONT | 49 |
| Note de la rédaction | 49 |
| Fondation Universitaire | 49 |
| Le Fonds National de la Recherche Scientifique | 50 |
| La Fondation Francqui | 52 |
| La Fondation Nationale du Cancer | 54 |
| La Jeunesse Belge à l'Etranger | 56 |
| INSTITUT POUR L'ENCOURAGEMENT DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE DANS L'INDUSTRIE ET L'AGRICULTURE I.R.S.I.A. | 56 |
| Notice sur l'I.R.S.I.A. | 56 |
| Subsides accordés par l'I.R.S.I.A. à des laboratoires de l'Université de Liège | 58 |
| L'UNIVERSITÉ ET LA VIE PUBLIQUE | 60 |
| La Vie universitaire à l'Etranger et les Organismes universitaires internationaux | |
| U.N.E.S.C.O. (United Nations Educational Scientific and Cultural Organisation) | 62 |
| L'Université dans la presse et dans les livres | |
| M. Florkin : « Haute culture » | 64 |
| Bulletin de l'Association Congolaise des Anciens Etudiants de l'Université de Liège | 67 |
| Liège Universitaire | 68 |

LIBRAIRIE
L. GOTHIER & Fils

FONDÉE EN 1828

3 et 5, rue Bonne-Fortune
LIÈGE

LIVRES UNIVERSITAIRES
neufs et d'occasion

CATALOGUES PÉRIODIQUES
de Livres Anciens et d'occasion

Organisation de Ventes Publiques

Correspondants dans les principales
Villes Etrangères

Votre Opticien...

MAISON

Henry HIRSCH

104, rue de la
Cathédrale
LIÈGE

Téléphone 626.62

Tout ce qui concerne
l'Optique